



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2019-224

PUBLIÉ LE 24 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

74_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie

74-2019-12-16-008 - ARP_DDT_2019-1830 portant approbation des orientations du système de gestion de la sécurité des remontées mécaniques exploitées par la mairie des Houches - Régie directe du Tourchet (1 page)	Page 4
74-2019-12-17-003 - ARP_DDT_2019_1834 portant approbation des orientations du système de gestion de la sécurité des remontées mécaniques exploitées par l'ESF d'Argentière (1 page)	Page 6
74-2019-12-17-004 - ARP_DDT_2019_1835 portant approbation des orientations du système de gestion de la sécurité des remontées mécaniques exploitées par l'ESF de La Chapelle d'Abondance (1 page)	Page 8
74-2019-12-17-005 - ARP_DDT_2019_1837 portant approbation des orientations du système de gestion de la sécurité des remontées mécaniques exploitées par l'ESF Kids Avoriaz (1 page)	Page 10
74-2019-12-17-006 - ARP_DDT_2019_1838 portant approbation des orientations du système de gestion de la sécurité des remontées mécaniques exploitées par l'association du Télési du Salève (1 page)	Page 12
74-2019-12-17-007 - ARP_DDT_2019_1839 portant approbation des orientations du système de gestion de la sécurité des remontées mécaniques exploitées par l'ESF de Saint Jean d'Aulps (1 page)	Page 14
74-2019-12-17-002 - Arrêté n° DDT-2019-1832 de PIG pour la rénovation énergétique des copropriétés du Grand Annecy (2 pages)	Page 16
74-2019-12-11-007 - Arrêté préfectoral n° DDT-2019-1789 portant agrément pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière « AUTO ÉCOLE DE L'ALBANAIS », situé 5 rue du Pont Neuf 74150 RUMILLY, Monsieur Frédéric DOUAY (2 pages)	Page 19
74-2019-12-18-002 - Arrêté préfectoral n° DDT-2019-1842 portant approbation des réserves de chasse et de faune sauvage sur le domaine public fluvial de l'Etat (18 pages)	Page 22

74_Pôle administratif des installations classées

74-2019-12-17-008 - PAIC-201-0155 portant mise en demeure de la société Purfer à la Roche sur Foron (2 pages)	Page 41
---	---------

74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-12-13-013 - Arrêté N° PREF/DRCL/BAFU/2019-0093 du 13 décembre 2019 portant habilitation n° 74-13-12 -2019-0014 de la SAS JB MARKET CONSEIL domiciliée 18 avenue Victor Tassini- 07130 SAINT-PERAY pour la réalisation d'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce (2 pages)	Page 44
74-2019-12-13-015 - Arrêté N° PREF/DRCL/BAFU/2019-0095 du 16 décembre 2019 portant habilitation n° 74-16-12 -2019-0016 de la SAS SAD MARKETING domiciliée 23 rue de la performance -59650 VILLENEUVE-D'ASCQ pour la réalisation d'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce (2 pages)	Page 47

74-2019-12-18-001 - 2019 - AP renouvellement d'agrement SC (2 pages)	Page 50
74-2019-12-19-003 - Arrêté N° PREF/DRCL/BAFU/2019-00100 du 19 décembre 2019 portant habilitation n° 74-19-12-2019-0018 de la SARL OPTIMA CONSEIL domiciliée 4 place du beau Verger -44120 VERTOU – pour la réalisation d'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce (2 pages)	Page 53
74-2019-12-13-012 - Arrêté N° PREF/DRCL/BAFU/2019-0092 du 13 décembre 2019 portant habilitation n° 74-13-12-2019-0013 de la SARL CEDACOM domiciliée 105 boulevard Eurvin bâtiment E- 62200 BOULOGNE-SUR-MER pour la réalisation d'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce (2 pages)	Page 56
74-2019-12-13-014 - Arrêté N° PREF/DRCL/BAFU/2019-0094 du 16 décembre 2019 portant habilitation n° 74-16-12-2019-0015 de la SARL IMPLANT' ACTION domiciliée 31 rue de la fonderie – 59200 TOURCOING pour la réalisation d'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce (2 pages)	Page 59
74-2019-12-13-016 - Arrêté N° PREF/DRCL/BAFU/2019-0096 du 16 décembre 2019 portant habilitation n° 74- 16-12-2019-0017 de la SAS MALL & MARKET domiciliée 18 rue Troyon -75017 PARIS – pour la réalisation d'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce (2 pages)	Page 62
74-2019-12-19-004 - arrêté PREF-DCI-BCAR-2019-0477 portant modification de l'habilitation funéraire des pompes funèbres Autem à NANGY (2 pages)	Page 65
74-2019-12-19-005 - arrêté PREF-DCI-BCAR-2019-0478 portant classement de l'office de tourisme de Cordon (2 pages)	Page 68
74-2019-12-17-009 - Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2019-024 attribuant la médaille d'honneur du travail - Promotion du 1er janvier 2020 (18 pages)	Page 71
74-2019-12-16-009 - Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2019-025 attribuant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale aux élus et aux agents des collectivités territoriales - Promotion du 1er janvier 2020 (8 pages)	Page 90
74-2019-12-17-010 - Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2019-026 attribuant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale aux agents de l'agglomération du Grand Annecy, du SDIS de Haute-Savoie, des CH Annecy-Genevois et Alpes Léman, de l'EPSM de la vallée de l'Arve, des Hôpitaux du Léman et du Pays du Mont-Blanc - Promotion du 1er janvier 2020 (3 pages)	Page 99
74-2019-12-17-011 - Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2019-027 attribuant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale aux agents des mairies de Bagneux et Valsershône, des CH Métropole Savoie et du Pays de Gex, du conseil départemental du Val de Marne et du SIDEFAGE - Promotion du 1er janvier 2020 (2 pages)	Page 103
74-2019-12-03-004 - PREF/DRCL/BAFU-2019-0099-AP liste d'aptitude des commissaires enquêteurs 2020 (4 pages)	Page 106
74_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Savoie	
74-2019-12-19-001 - Arrêté portant sur la consignation du fonds de la convention de revitalisation METALIS CLUSES consécutive à la fermeture de l'établissement de Thyez (2 pages)	Page 111

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2019-12-16-008

ARP_DDT_2019-1830 portant approbation des
orientations du système de gestion de la sécurité des
remontées mécaniques exploitées par la mairie des
ARP_DDT_2019_1830_SGS Les Houches Régie directe du Tourchet
Houches - Régie directe du Tourchet

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Service Techniques des Remontées Mécaniques et
des Transports Guidés

Annecy, le **1 6 DEC. 2019**

Bureau Haute-Savoie

Affaire suivie par Anatole Armada
tél. : 04 50 97 29 21

bhs.strmtg@developpement-durable.gouv.fr

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ N° DOT-2019-1830

portant approbation des orientations du système de gestion de la sécurité des remontées mécaniques exploitées par la mairie des Houches – Régie directe du Tourchet.

Vu le code du tourisme, notamment ses articles R.342-12 et R.342-12-1 ;

Vu le décret n°2010-1580 du 17/12/2010 relatif au service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

Vu le décret n°2016-29 du 19 janvier 2016 relatif à la sécurité des remontées mécaniques et tapis roulants en zone de montagne ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 avril 2016 relatif au système de gestion de la sécurité prévu à l'article R.342-12 du code du tourisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2018-033 du 21 novembre 2018 de délégation de signature à M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DDT-2019-1710 du 25 novembre 2019 de subdélégation de signature de M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

Vu le choix de la mairie des Houches, exploitant principal des remontées mécaniques de la station du Tourchet, de soumettre les orientations de son système de gestion de la sécurité à l'approbation du préfet, qu'il a notifié au service instructeur par courrier du 16/12/2019 ;

Vu le document d'orientation version 2019V1 du 29/11/2019 et ses annexes ;

Vu le rapport du responsable du Bureau Haute-Savoie du STRMTG en date du 16/12/2019 ;

Considérant que cette proposition permet de couvrir, vis-à-vis des enjeux de sécurité de l'exploitation, l'ensemble des thèmes énumérés à l'article 1 de l'arrêté du 12 avril 2016 relatif au système de gestion de la sécurité prévu à l'article R.342-12 du code du tourisme.

ARRÊTE

Article 1 :

Le document d'orientation du système de gestion de la sécurité de la mairie des Houches – Régie directe du Tourchet, susvisé, est approuvé.

Article 2 :

Le directeur du STRMTG et la mairie des Houches sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,


Francis CHARPENTIER

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Annecy cedex 9
téléphone : 04 50 33 78 00 – télécopie : 04 50 27 96 09 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr
internet : www.haute-savoie.gouv.fr – www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr
horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2019-12-17-003

ARP_DDT_2019_1834 portant approbation des
orientations du système de gestion de la sécurité des
remontées mécaniques exploitées par l'ESF d'Argentière



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Service Techniques des Remontées Mécaniques et
des Transports Guidés

Annecy, le **17 DEC. 2019**

Bureau Haute-Savoie

Affaire suivie par Jean-Marc FURIC
tél. : 04 50 97 29 21

bhs.stmrig@developpement-durable.gouv.fr

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ N° DDT-2019-1834
portant approbation des orientations du système de gestion de la sécurité des remontées mécaniques
exploitées par l'ESF d'Argentière.

Vu le code du tourisme, notamment ses articles R.342-12 et R 342-12-1 ;

Vu le décret n°2010-1580 du 17/12/2010 relatif au service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

Vu le décret n°2016-29 du 19 janvier 2016 relatif à la sécurité des remontées mécaniques et tapis roulants en zone de montagne ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 avril 2016 relatif au système de gestion de la sécurité prévu à l'article R. 342-12 du code du tourisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2018-033 du 21 novembre 2018 de délégation de signature à M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

Vu l'arrêté n° DDT-2019-1710 du 25 novembre 2019 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires ;

Vu le choix de l'ESF d'Argentière, exploitant de remontées mécaniques de la station de Chamonix, de soumettre les orientations de son système de gestion de la sécurité à l'approbation du préfet, qu'il a notifié au service instructeur par courrier du 30 septembre 2019 ;

Vu le document d'orientation de l'ESF d'Argentière, en V1 du 30 septembre 2019 et ses annexes ;

Vu le rapport du responsable du Bureau Haute-Savoie du STRMTG en date du 16 décembre 2019.

Considérant que cette proposition permet de couvrir, vis-à-vis des enjeux de sécurité de l'exploitation, l'ensemble des thèmes énumérés à l'article 1 de l'arrêté du 12 avril 2016 relatif au système de gestion de la sécurité prévu à l'article R. 342-12 du code du tourisme.

ARRÊTE

Article 1 :

Le document d'orientation du système de gestion de la sécurité de l'ESF d'Argentière, susvisé, est approuvé.

Article 2 :

Le directeur du STRMTG et l'ESF d'Argentière, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation
Le directeur départemental des territoires,
Le chef du STEM

Stéphane WALLET

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Annecy cedex 9
téléphone : 04 50 33 78 00 – télécopie : 04 50 27 96 09 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr
internet : www.haute-savoie.gouv.fr – www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr
horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2019-12-17-004

ARP_DDT_2019_1835 portant approbation des
orientations du système de gestion de la sécurité des
remontées mécaniques exploitées par l'ESF de La Chapelle
d'Abondance



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Service Techniques des Remontées Mécaniques et
des Transports Guidés

Annecy, le **1 7 DEC. 2019**

Bureau Haute-Savoie

Affaire suivie par Philippe LAFFONT
tél. : 04 50 97 29 21

bhs.strmtg@developpement-durable.gouv.fr

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ N° **DDT-2019-1835** portant approbation des orientations du système de gestion de la sécurité des remontées mécaniques exploitées par l'ESF de la Chapelle d'Abondance

- Vu le code du tourisme, notamment ses articles R.342-12 et R 342-12-1 ;
- Vu le décret n°2010-1580 du 17/12/2010 relatif au service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- Vu le décret n°2016-29 du 19 janvier 2016 relatif à la sécurité des remontées mécaniques et tapis roulants en zone de montagne ;
- Vu l'arrêté ministériel du 12 avril 2016 relatif au système de gestion de la sécurité prévu à l'article R. 342-12 du code du tourisme ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2018-033 du 21 novembre 2018 de délégation de signature à M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;
- Vu l'arrêté N° DDT-2019-1710 du 25 novembre 2019 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;
- Vu le choix de l'ESF de la Chapelle d'Abondance, exploitant des remontées mécaniques de la station de La Chapelle d'abondance, de soumettre les orientations de son système de gestion de la sécurité à l'approbation du préfet, qu'il a notifié au service instructeur par mail du 20 septembre 2019;
- Vu le document d'orientation de l'ESF de la Chapelle d'Abondance en V1 du 15 septembre 2019 et ses annexes ;
- Vu le rapport du responsable du Bureau Haute-Savoie du STRMTG en date du 16 décembre 2019.

Considérant que cette proposition permet de couvrir, vis-à-vis des enjeux de sécurité de l'exploitation, l'ensemble des thèmes énumérés à l'article 1 de l'arrêté du 12 avril 2016 relatif au système de gestion de la sécurité prévu à l'article R. 342-12 du code du tourisme.

ARRÊTE

Article 1 :

Le document d'orientation du système de gestion de la sécurité de l'ESF de la Chapelle d'Abondance, susvisé, est approuvé.

Article 2 :

Le directeur du STRMTG et l'ESF de la Chapelle d'Abondance sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,

Pour le directeur départemental des Territoires,

Le chef du Service
Transition Énergétique et Mobilités

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Annecy cedex 9
téléphone : 04 50 33 78 00 – télécopie : 04 50 27 96 09 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr
internet : www.haute-savoie.gouv.fr – www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr
horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)


Stéphane Viallet

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2019-12-17-005

ARP_DDT_2019_1837 portant approbation des
orientations du système de gestion de la sécurité des
remontées mécaniques exploitées par l'ESF Kids Avoriaz

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Service Techniques des Remontées Mécaniques et
des Transports Guidés

Anney, le 17 DEC. 2019

Bureau Haute-Savoie

Affaire suivie par Anatole Armada
tél. : 04 50 97 29 21

bhs.strmtg@developpement-durable.gouv.fr

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ N° DDT-2019-1837

portant approbation des orientations du système de gestion de la sécurité des remontées mécaniques exploitées par l'ESF Kids Avoriaz.

Vu le code du tourisme, notamment ses articles R.342-12 et R 342-12-1 ;

Vu le décret n°2010-1580 du 17/12/2010 relatif au service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

Vu le décret n°2016-29 du 19 janvier 2016 relatif à la sécurité des remontées mécaniques et tapis roulants en zone de montagne ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 avril 2016 relatif au système de gestion de la sécurité prévu à l'article R. 342-12 du code du tourisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2018-033 du 21 novembre 2018 de délégation de signature à M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DDT-2019-1710 du 25 novembre 2019 de subdélégation de signature de M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

Vu le choix de l'ESF Kids Avoriaz, exploitant principal des remontées mécaniques du Village des enfants d'Avoriaz, de soumettre les orientations de son système de gestion de la sécurité à l'approbation du préfet, qu'il a notifié au service instructeur par courrier du 26/11/2019 ;

Vu le document d'orientation de l'ESF Kids Avoriaz V1 du 20/09/19 et ses annexes ;

Vu le rapport du responsable du Bureau Haute-Savoie du STRMTG en date du 17/12/2019.

Considérant que cette proposition permet de couvrir, vis-à-vis des enjeux de sécurité de l'exploitation, l'ensemble des thèmes énumérés à l'article 1 de l'arrêté du 12 avril 2016 relatif au système de gestion de la sécurité prévu à l'article R. 342-12 du code du tourisme.

ARRÊTE

Article 1 :

Le document d'orientation du système de gestion de la sécurité de l'ESF Kids Avoriaz, susvisé, est approuvé.

Article 2 :

Le directeur du STRMTG et l'ESF Kids Avoriaz sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires,
Le chef du STEM



Stéphane VIALLET

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Annecy cedex 9
téléphone : 04 50 33 78 00 – télécopie : 04 50 27 96 09 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr
internet : www.haute-savoie.gouv.fr – www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr
horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2019-12-17-006

ARP_DDT_2019_1838 portant approbation des
orientations du système de gestion de la sécurité des
remontées mécaniques exploitées par l'association du
ARP_DDT_2019_1838_SGS_Association du Téléski du Salève
Téléski du Salève



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Service Techniques des Remontées Mécaniques et
des Transports Guidés

Annecy, le 17 DEC. 2019

Bureau Haute-Savoie

Affaire suivie par Laurent Ugnon
tél. : 04 50 97 29 21

bhs.strmtg@developpement-durable.gouv.fr

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ N° DDT-2019-1838

portant approbation des orientations du système de gestion de la sécurité des remontées mécaniques exploitées par l'association du Télési du Salève.

- Vu le code du tourisme, notamment ses articles R.342-12 et R 342-12-1 ;
- Vu le décret n°2010-1580 du 17/12/2010 relatif au service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- Vu le décret n°2016-29 du 19 janvier 2016 relatif à la sécurité des remontées mécaniques et tapis roulants en zone de montagne ;
- Vu l'arrêté ministériel du 12 avril 2016 relatif au système de gestion de la sécurité prévu à l'article R. 342-12 du code du tourisme ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2018-033 du 21 novembre 2018 de délégation de signature à M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°DDT-2019-1710 du 25 novembre 2019 de subdélégation de signature de M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;
- Vu le choix de l'association du Télési du Salève, exploitant de remontées mécaniques de la station du Salève, de soumettre les orientations de son système de gestion de la sécurité à l'approbation du préfet, qu'il a notifié au service instructeur par courrier du 02 octobre 2019;
- Vu le document d'orientation de l'association du télési du Salève VA du 07 octobre 2019 et ses annexes ;
- Vu le rapport du responsable du Bureau Haute-Savoie du STRMTG en date du 19 novembre 2019.
- Considérant** que l'équipe d'exploitation est en renouvellement, et que le document d'orientation présente donc un caractère particulier du fait qu'il décrit les modalités pratiques de formation mises en œuvre spécifiquement pour la saison 2019/2020 ;
- Considérant** que l'exploitation s'appuie pour la saison 2019/2020 sur un responsable d'exploitation compétent et expérimenté ;
- Considérant** que cette proposition permet de couvrir pour la saison 2019/2020, vis-à-vis des enjeux de sécurité de l'exploitation, l'ensemble des thèmes énumérés à l'article 1 de l'arrêté du 12 avril 2016 relatif au système de gestion de la sécurité prévu à l'article R. 342-12 du code du tourisme.

ARRÊTE

Article 1 :

Le document d'orientation du système de gestion de la sécurité de l'association du télési du Salève susvisé est approuvé provisoirement jusqu'au 30 avril 2020.

Article 2 :

Le directeur du STRMTG et l'association du télési du Salève sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation
pour le directeur départemental des territoires,
**Le chef du Service
Transition Énergétique et Mobilités**

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Annecy cedex 9
téléphone : 04 50 33 78 00 – télécopie : 04 50 27 96 09 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr
internet : www.haute-savoie.gouv.fr – www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr
horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

Stéphane Viallet

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2019-12-17-007

ARP_DDT_2019_1839 portant approbation des
orientations du système de gestion de la sécurité des
remontées mécaniques exploitées par l'ESF de Saint Jean
d'Aulps

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Service Techniques des Remontées Mécaniques et
des Transports Guidés

Annecy, le **17 DEC. 2019**

Bureau Haute-Savoie

Affaire suivie par Philippe Laffont
tél. : 04 50 97 29 21

bhs.strmtg@developpement-durable.gouv.fr

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ N° DDT- 2019-1839

portant approbation des orientations du système de gestion de la sécurité des remontées mécaniques exploitées par l'ESF de Saint Jean D'aulps.

Vu le code du tourisme, notamment ses articles R.342-12 et R 342-12-1 ;

Vu le décret n°2010-1580 du 17/12/2010 relatif au service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

Vu le décret n°2016-29 du 19 janvier 2016 relatif à la sécurité des remontées mécaniques et tapis roulants en zone de montagne ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 avril 2016 relatif au système de gestion de la sécurité prévu à l'article R. 342-12 du code du tourisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2018-033 du 21 novembre 2018 de délégation de signature à M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

Vu l'arrêté n°DDT/2019/1710, du 25 novembre 2019 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

Vu le choix de l'ESF de Saint Jean d'Aulps, exploitant principal des remontées mécaniques de la station de Saint Jean D'Aulps, de soumettre les orientations de son système de gestion de la sécurité à l'approbation du préfet, qu'il a notifié au service instructeur par courrier du 30 septembre 2019 ;

Vu le document d'orientation de l'ESF de Saint Jean d'Aulps en V1 du 25 septembre 2019 et ses annexes ;

Vu le rapport du responsable du Bureau Haute-Savoie du STRMTG en date du 16 décembre 2019.

Considérant que cette proposition permet de couvrir, vis-à-vis des enjeux de sécurité de l'exploitation, l'ensemble des thèmes énumérés à l'article 1 de l'arrêté du 12 avril 2016 relatif au système de gestion de la sécurité prévu à l'article R. 342-12 du code du tourisme.

ARRÊTE

Article 1 :

Le document d'orientation du système de gestion de la sécurité de l'ESF de Saint Jean d'Aulps, susvisé, est approuvé.

Article 2 :

Le directeur du STRMTG et l'ESF de Saint Jean d'Aulps sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation
Pour le directeur départemental des territoires,
Le chef du STEM

Stéphane VIALLET

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Annecy cedex 9
téléphone : 04 50 33 78 00 – télécopie : 04 50 27 96 09 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr
internet : www.haute-savoie.gouv.fr – www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr
horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2019-12-17-002

Arrêté n° DDT-2019-1832 de PIG pour la rénovation
énergétique des copropriétés du Grand Annecy

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires
Service Habitat

Cellule intervention habitat privé

Affaire suivie par Anne-Marie FAVRE-LORRAINE
tél. : 04 50 33 79 77
anne-marie.favre-lorraine@haute-savoie.gouv.fr

Anncyy, le

17 DEC. 2019

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ N° DDT- 2019-1832

de programme d'intérêt général (PIG) pour la rénovation énergétique des copropriétés du Grand Anncyy, intitulé « j'éco rénove mon logement »

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 321-1, R. 321-1 et suivants et R. 327-1,

VU le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat adopté par son conseil d'administration le 30 novembre 2010 et approuvé par l'arrêté du 2 février 2011,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU la circulaire UHC/IUH 4/26 n° 2002-68 du 8 novembre 2002 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et aux programmes d'intérêt général,

VU le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées de Haute-Savoie approuvé le 4 décembre 2007, en cours de renouvellement,

VU le programme local de l'habitat arrêté par la communauté d'agglomération d'Anncyy le 27/06/2019,

VU la délibération du Grand Anncyy, en date du 26/09/2019,

VU l'avis favorable de la commission locale pour l'amélioration de l'habitat, en date du 16/07/2019,

VU l'avis du délégué de l'Anah dans la région en date du 26/08/2019 ,

Considérant que le Grand Anncyy est engagé dans une démarche active de développement durable de son territoire qui s'est traduite par le lancement d'un Plan climat air énergie territorial (PCAET) et un engagement dans la démarche « Territoire à énergie positive 2 ».

Considérant qu'afin de mettre en œuvre de manière opérationnelle les orientations retenues en matière de rénovation thermique des logements collectifs privés, le Grand Anncyy a souhaité mettre en place un programme d'intérêt général pour la performance énergétique des copropriétés dénommé « j'éco rénove mon logement ».

Considérant que ce programme répond à des enjeux environnementaux (économies d'énergie, limitation des gaz à effet de serre), sociaux (lutte contre la précarité énergétique) et économiques (développement de l'emploi lié à l'activité de rénovation thermique),

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1 : objet du programme d'intérêt général

Est considéré comme constituant un programme d'intérêt général au sens de l'article R. 327-1 du code de la construction et de l'habitation, le dispositif porté par le Grand Ancecy destiné à l'amélioration énergétique des copropriétés et à la lutte contre la précarité énergétique. Les travaux d'amélioration de l'habitat privé éligibles au dispositif visent à améliorer la performance énergétique des immeubles collectifs d'habitation et participent ainsi à la lutte contre la précarité énergétique et à la prévention de la dégradation des logements.

Article 2 : périmètre

Le périmètre d'intervention couvre l'ensemble du territoire de l'agglomération. Le programme s'applique aux copropriétés privées construites avant 1980.

Article 3 : programme d'actions et animation

En lien avec les objectifs énergétiques fixés par le Grand Ancecy et ses partenaires, le PIG permettra aux copropriétés privées d'engager des travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments par des interventions en parties communes. Grâce à des leviers techniques et financiers incitatifs, il s'agit d'assurer un travail de conviction auprès des assemblées générales de copropriétés pour emporter la décision de vote des travaux.

Le programme vise un objectif de traitement de 5 000 logements minimum pendant une durée de 5 ans.

L'opération mise en place sera suivie et animée par un prestataire chargé, sous la maîtrise d'ouvrage du Grand Ancecy, d'informer et d'aider les copropriétaires et les syndicats dans les démarches de travaux d'amélioration de la performance énergétique des copropriétés.

Article 4 : engagements financiers

Les objectifs ainsi que les engagements respectifs de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), du Grand Ancecy, d'Action Logement et du Conseil Départemental, font l'objet d'une convention entre les partenaires financiers de cette opération signée le 15/11/2019.

Article 5 : validité

Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de signature de la convention du PIG « j'éco rénove mon logement » du Grand Ancecy et pour une durée de 5 ans.

Article 6 : exécution

Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture, M. le directeur départemental des Territoires, M. le délégué local de l'Anah de Haute-Savoie, M. le Président du Conseil Départemental, M. le Président d'Action Logement et M. le Président du Grand Ancecy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le préfet,



74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2019-12-11-007

Arrêté préfectoral n° DDT-2019-1789 portant agrément
pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement, à
titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la
sécurité routière « AUTO ÉCOLE DE L'ALBANAIS »,
situé 5 rue du Pont Neuf 74150 RUMILLY, Monsieur
Frédéric DOUAY



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service transition énergétique et mobilités

Cellule éducation routière

Affaire suivie par Raymond EXCOFFIER
tél. : 04 50 33 78 19
raymond.excoffier@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 11 décembre 2019

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

ARRETE n° DDT-2019-1789

portant agrément pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

VU le code de la route, notamment ses articles R.213-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRHB/BOA/2018-033 du 21 novembre 2018, portant délégation de signature à Monsieur Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2019-1710 du 25 novembre 2019 de subdélégation de signature de Monsieur le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU la demande présentée le 15 novembre 2019 par Monsieur Frédéric DOUAY, en vue d'être autorisé à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « AUTO ÉCOLE DE L'ALBANAIS », situé 5 rue du Pont Neuf 74150 RUMILLY ;

CONSIDERANT que la demande remplit les conditions réglementaires ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur Frédéric DOUAY est autorisé à exploiter, sous le n° E 19 074 0009 0, l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « AUTO ÉCOLE DE L'ALBANAIS », situé 5 rue du Pont Neuf 74150 RUMILLY.

Article 2 : Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la signature du présent arrêté. Sur demande de l'exploitant, présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Annecy cedex 9
téléphone : 04 50 33 78 00 – télécopie : 04 50 27 96 09 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr
internet : www.haute-savoie.gouv.fr – www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr
horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

Article 3 : L'établissement est habilité, au vu des pièces justificatives fournies, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes : **B - A - A1 - A2 - AM** .

Article 4 : Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.


Article 5 : Pour tout changement d'adresse du local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Article 6 : Pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

Article 7 : L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

Article 8 : Monsieur le directeur départemental des territoires et Madame la déléguée à la cellule éducation routière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à Monsieur Frédéric DOUAY.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
pour le directeur départemental des territoires,
la déléguée à l'éducation routière,



Eléonore RICHARD

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2019-12-18-002

Arrêté préfectoral n° DDT-2019-1842 portant approbation
des réserves de chasse et de faune sauvage sur le domaine
public fluvial de l'Etat

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service eau et environnement

Cellule chasse, pêche et faune sauvage

Affaire suivie par Eric GERVASONI
tél. : 04 50 33 78 49
eric.gervasoni@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 18 décembre 2019

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

ARRETE N° DDT-2019-1842

**PORTANT APPROBATION DES RÉSERVES DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE SUR LE
DOMAINE PUBLIC FLUVIAL DE L'ÉTAT**

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.422-27 relatif aux réserves de chasse et de faune sauvage ;

VU les articles R.422-82 à R.422-91 et D.422-98 du code de l'environnement ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté ministériel du 13 décembre 2006 relatif aux réserves de chasse et de faune sauvage ;

VU la circulaire du 12 mars 2013 relative à l'exploitation de la chasse sur le domaine public fluvial de l'État ;

VU le cahier des charges approuvé par arrêté ministériel du 13 mars 2019 fixant les clauses et conditions générales de la location par l'État du droit de chasse au gibier d'eau sur le domaine public fluvial pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2028 et notamment son article 6 ;

VU l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage en sa séance du 19 juin 2019 ;

VU l'avis de M. le président de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie ;

VU l'avis de M. le directeur départemental des territoires de Haute-Savoie ;

VU le résultat de la consultation du public du 27 novembre au 17 décembre 2019 inclus ;

CONSIDÉRANT les avis émis lors de la réunion technique du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage et du service eau-environnement de la direction départementale des territoires du 31 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'interdire la chasse au gibier d'eau sur les parcours de l'Arve en milieu urbain notamment la traversée des villes de Bonneville, Etrembières et d'Annemasse pour des raisons de sécurité ;

CONSIDÉRANT l'importance de protéger l'avifaune, en particulier migratrice, qui fréquente les cours d'eau, plans d'eau et lacs des départements concernés par cet arrêté ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

A R R E T E

Article 1 : les parties du domaine public fluvial désignées dans l'état ci-joint et figurant sur les cartes annexées au présent arrêté, sont mises en réserve de chasse.

Tout acte de chasse est strictement interdit en tout temps sur les réserves de chasse ainsi constituées.

Article 2 : les mises en réserve expireront le 30 juin 2028.

Article 3 : les réserves devront être signalées sur le terrain d'une manière apparente. Leurs délimitations sont conformes aux descriptifs et aux plans figurant annexés au présent arrêté.

Article 4 : la mise en réserve peut s'accompagner de mesures spécifiques propres à prévenir la destruction ou à favoriser le repeuplement des oiseaux ou de toutes espèces de gibier.

Article 5 : la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts, pourra si nécessaire être assurée par les agents de l'État et lieutenants de louveterie.

Article 6 : afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier, l'accès des véhicules en dehors des voies ouvertes à la circulation publique et l'introduction de chiens non tenus en laisse, sont interdits.

Article 7 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et devra être affiché pendant un mois par les maires des communes concernées.

Article 8 : voies et délais de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa notification ou publication, devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux, qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

Il est également possible de saisir la juridiction administrative par le biais du portail « télerecours citoyens », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Article 9 : Mme la secrétaire générale de la préfecture, MM. le directeur départemental des territoires, le commandant du groupement de gendarmerie, le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, le chef de l'agence départementale de l'office national des forêts, le président de la fédération départementale des chasseurs, les lieutenants de louveterie, les gardes-chasse particuliers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form the name 'Pierre Lambert'.

Pierre LAMBERT

Annexe à l'arrêté préfectoral n° DDT-2019-1842 du 18 décembre 2019

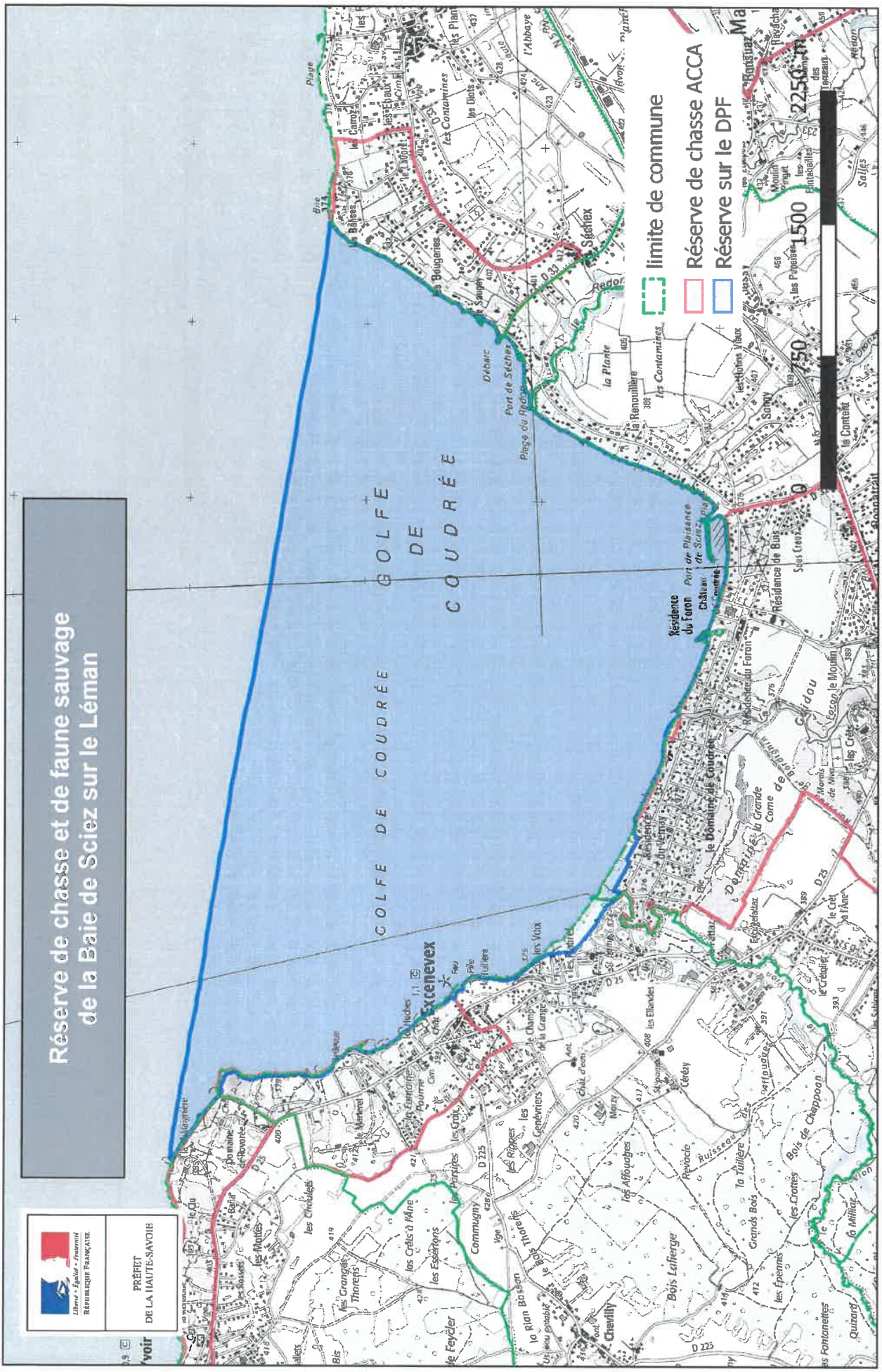
ÉTAT DES RÉSERVES DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE SUR LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL DE L'ÉTAT

PÉRIODE DU 1^{er} JUILLET 2019 AU 30 JUIN 2028

Cours d'eau ou plan d'eau	Nom de la réserve	Communes concernées	Délimitation	Longueur ou surface
LE LEMAN	Baie de SCIEZ	YVOIRE, EXENEVEX, SCIEZ, MARGENCEL, ANTHY-SUR-LEMAN	Partie du lac située au sud d'une ligne droite allant du port Rovorée au nord de la parcelle B-0623 sur la commune d'Yvoire à la pointe des Balises au nord de la parcelle AR-196 sur la commune d'Anthy-sur-Léman.	905,60 ha
LE LEMAN	Hermance	CHENS-SUR-LEMAN	Partie du lac située au sud-ouest de la normale abaissée de la frontière suisse (ligne médiane du lac) à la jetée de Tougues (cette jetée étant comprise dans la réserve).	531,20 ha
LE LAC D'ANNECY	Nord Sud	ANNECY, SEVRIER et VEYRIER-DU-LAC DOUSSARD, DUINGT, TALLOIRES-MONTMIN	Totalité du plan d'eau au nord-ouest d'une ligne droite reliant le ponton du ski nautique au Bessard sur la commune de Sevrier à la Pierre Maltournée sur la commune de Veyrier-du-Lac. Totalité du plan d'eau au sud-est d'une ligne droite reliant l'extrémité de la presqu'île de DUINGT à la Villa Coppier à TALLOIRES-MONTMIN.	329,17 ha 623,71 ha
ARVE	1	PASSY	La réserve est comprise entre le pont de la Carabote au droit du torrent de Boussaz au hameau des Ruttets.	1555 m
ARVE	2	SALLANCHES	La réserve est comprise entre la limite communale Passy/Sallanches au droit du torrent de Reninges.	1811 m
ARVE	3	MAGLAND, CLUSES, SCIONZIER, THYEZ, MARNAZ	La réserve s'étend de la limite des communes de Sallanches et Magland au pont des Vaignons reliant Thyez à Marnaz.	17132 m

ARVE	4	VOUGY, MARGNIER, THYEZ, MARNAZ	La réserve s'étend, en rive gauche uniquement, de la limite amont du pont des Valignons jusqu'à la limite aval de l'étang.	1984 m
ARVE	5	AYSE, BONNEVILLE et SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	La réserve s'étend du pont amont de Bonneville au seuil de l'Arve situé en aval de la confluence de l'Arve et du Borne, soit la traversée de Bonneville.	3147 m
ARVE	6	ARENTHON, BONNEVILLE, CONTAMINES-SUR-ARVE, SCIENTRIER, NANGY	La réserve s'étend de la limite des communes de BONNEVILLE - SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY et ARENTHON au pont de Bellecombe.	8223 m
ARVE	9	ANNEMASSE, ETREMBIERES, GAILLARD et VETRAZ. MONTHOUX	La réserve s'étend de la limite de la commune d'Annemasse (ligne à haute-tension) jusqu'au pont de l'autoroute.	1834 m

Pour mémoire, les réserves de l'Etournel et de Seyssel sur le Rhône, ainsi que celle du Fier, sont approuvées par arrêtés interpréfectoraux (Ain, Savoie, Haute-Savoie).



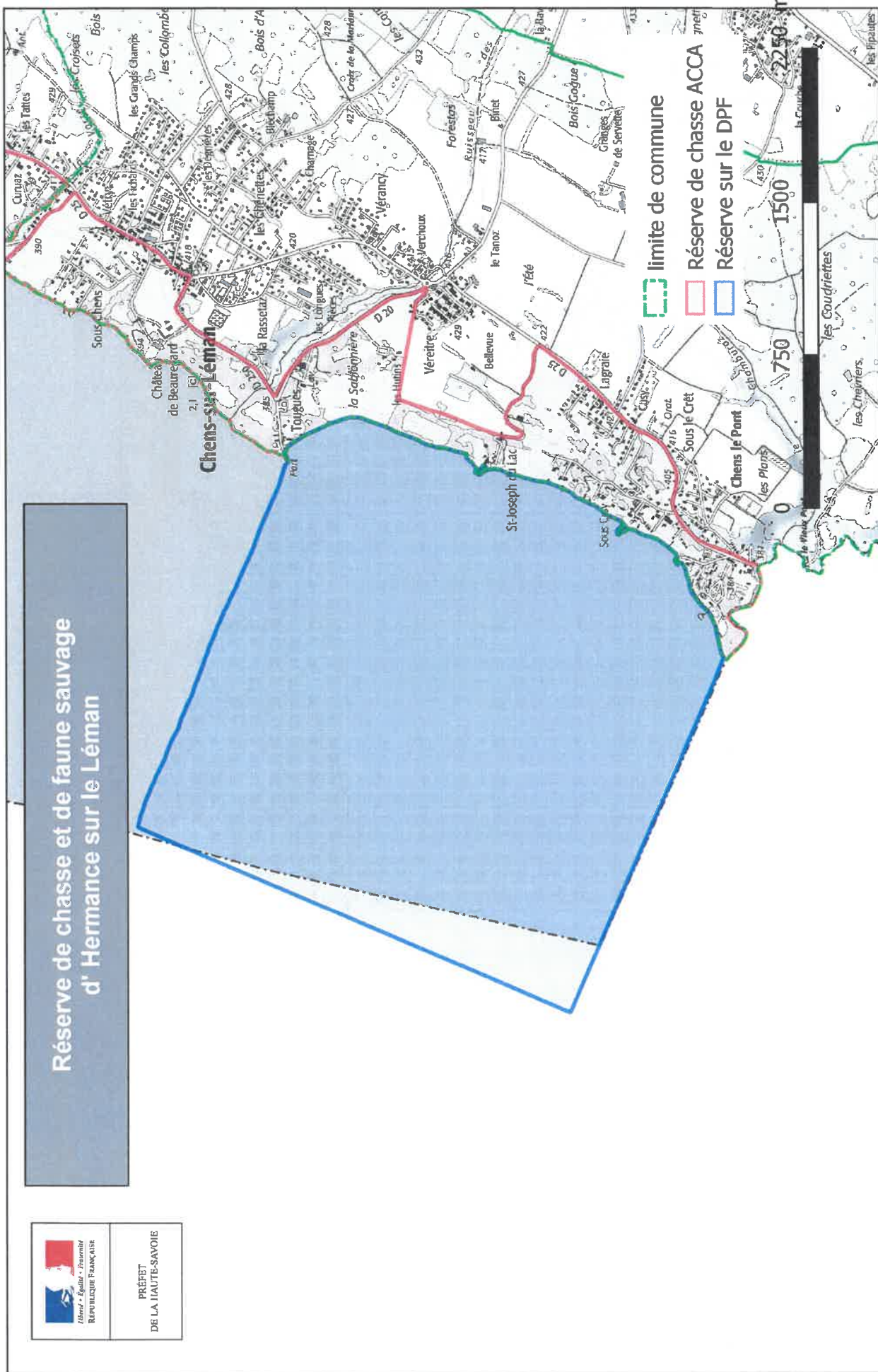
**Réserve de chasse et de faune sauvage
de la Baie de Sciez sur le Léman**

PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE

Date de réalisation : décembre 2019

Conception : DDT 74
Sources : DDT 74, BD CARTO© 2017 et BDOtho 2015 ©IGN

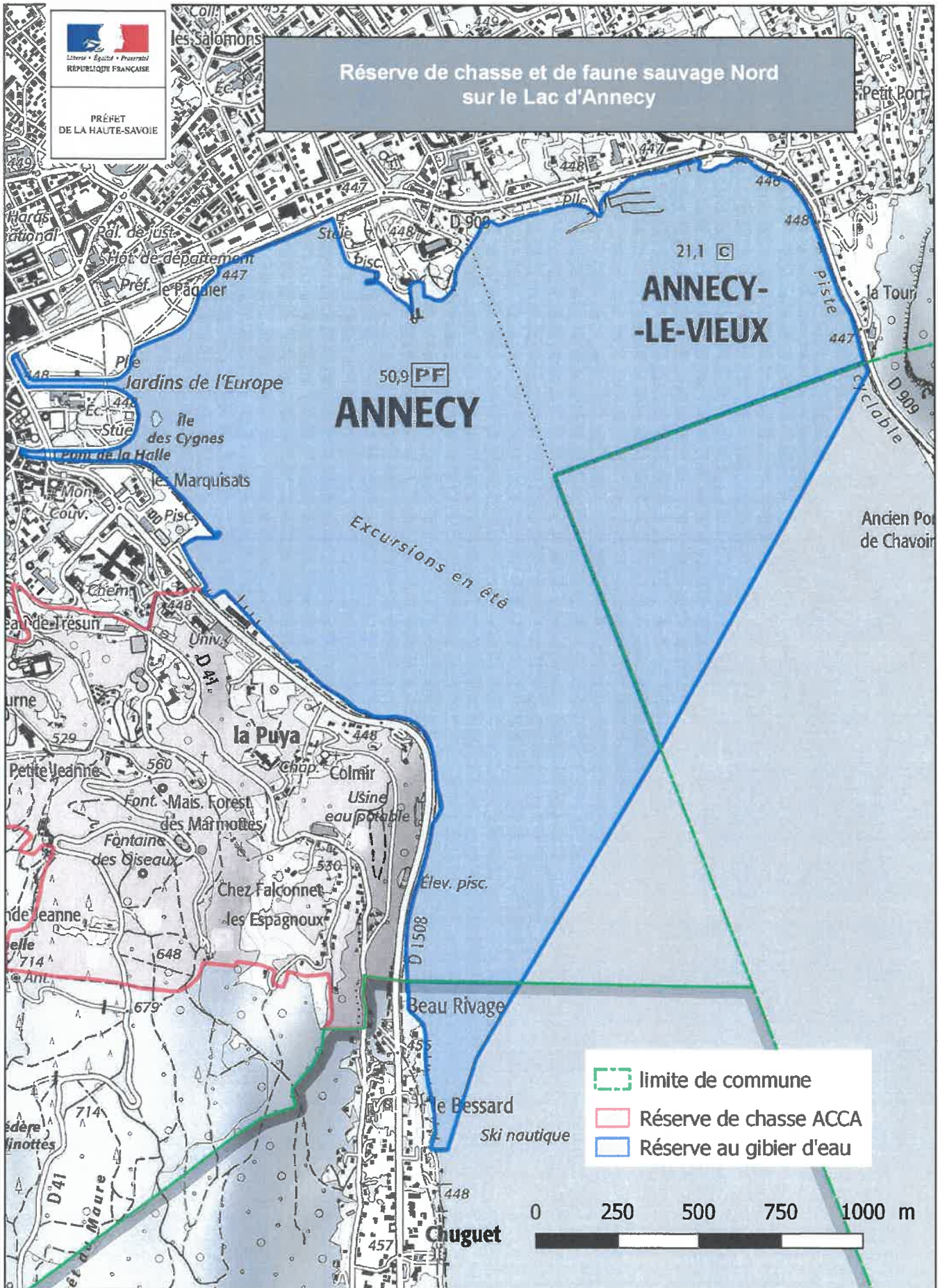
Réserve de chasse et de faune sauvage d' Hermance sur le Léman



Conception : DDT 74
 Sources : DDT 74, BD CARTO© 2017 et BDOortho 2015 ©IGN

Date de réalisation : décembre 2019

page 6/17

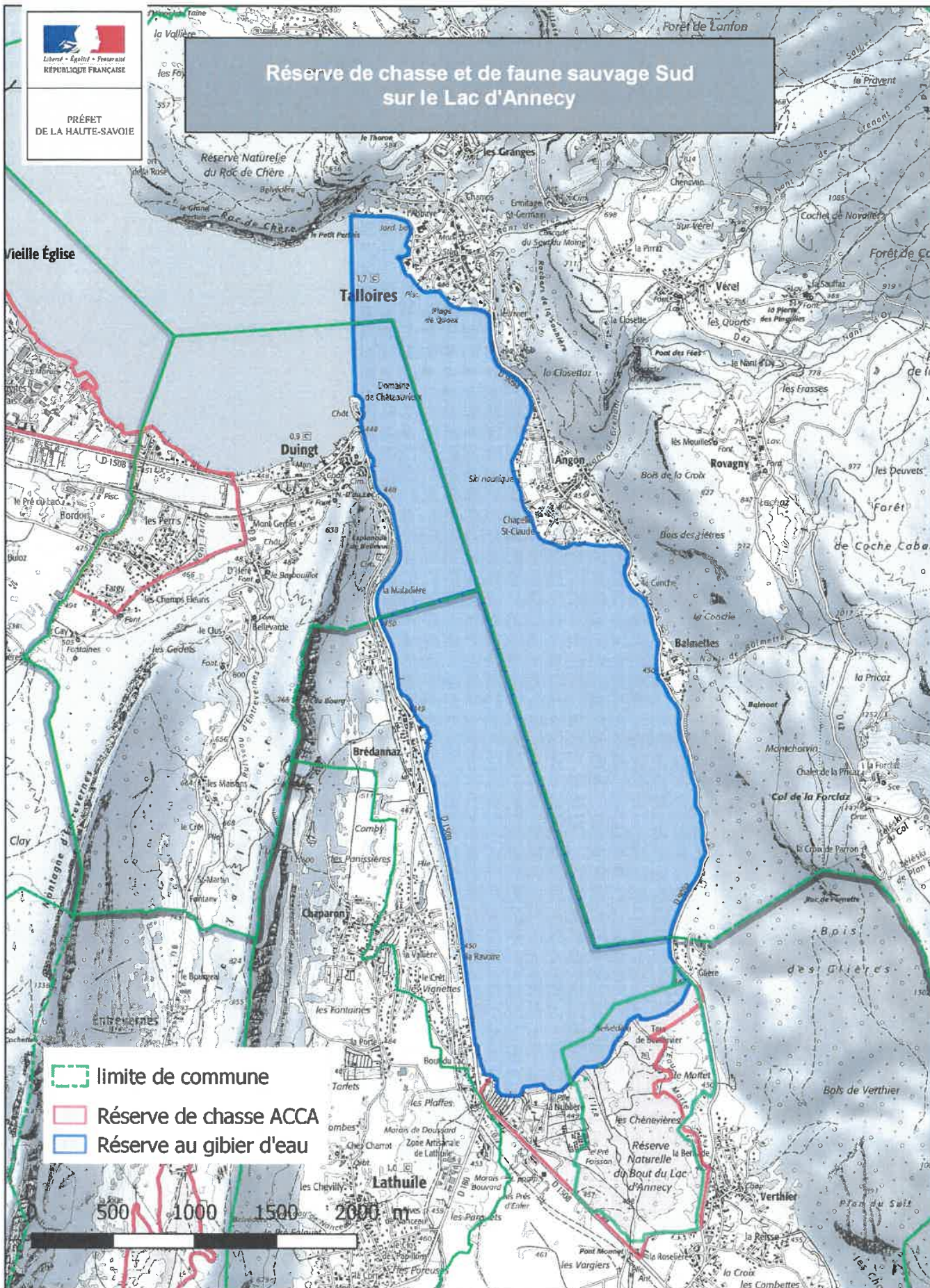


W:/STG/14_SEE/CHASSE/claude/reservechasse2019_9_12.qgs

Conception : DDT 74
Sources : DDT 74, BD CARTO® 2017 et BDOrtho 2015 ©IGN

Date de réalisation: décembre 2019

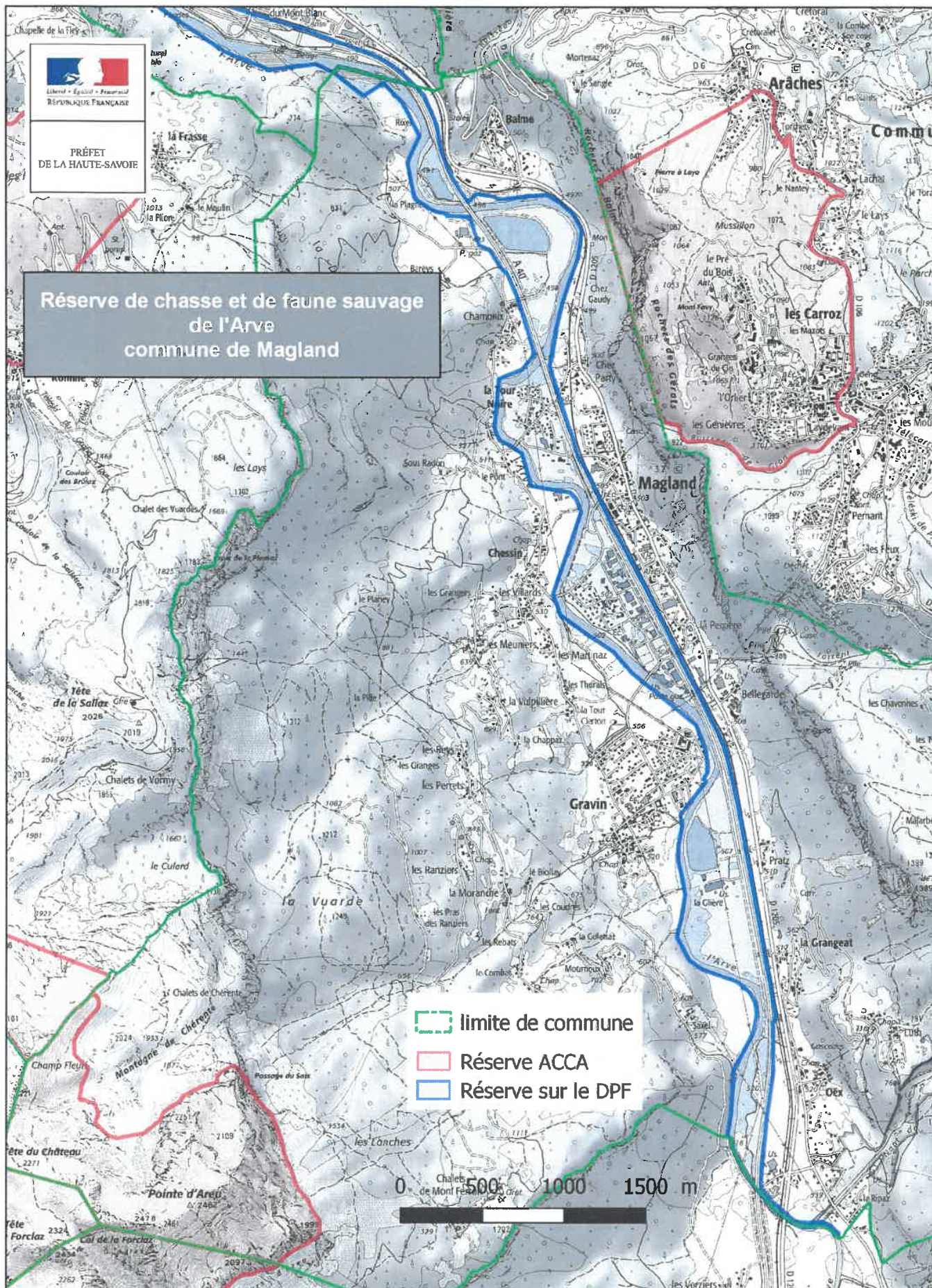
page 7/17



Conception : DDT 74
 Sources : DDT 74, BD CARTO® 2017 et BDOrtho 2015 ©IGN

Date de réalisation: décembre 2019

page 8/17

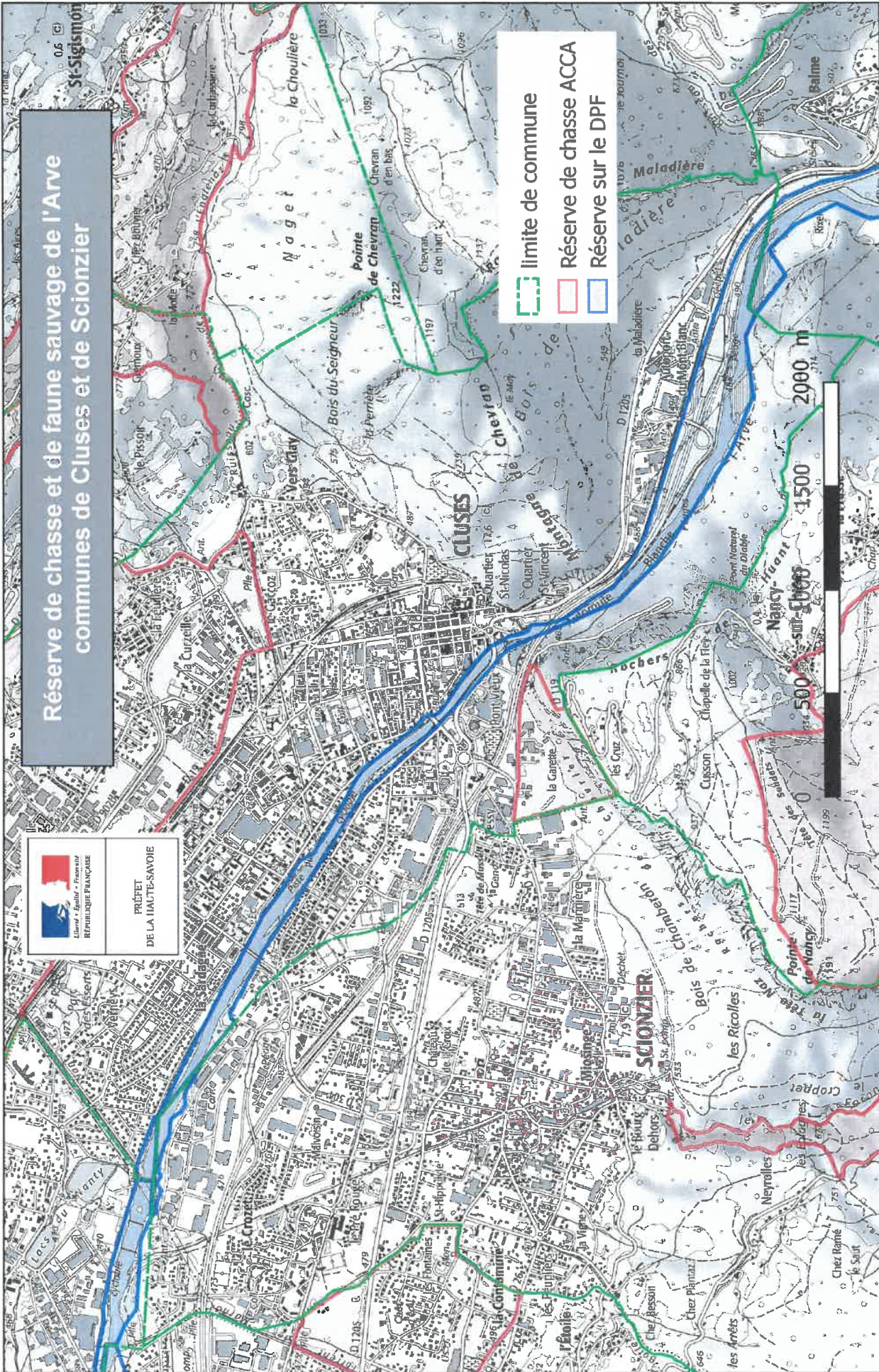


W:\STG\14_SEE\CHASSE\claud\reservechasse2019_9_12.qgs

Conception : DDT 74
Sources : DDT 74, BD CARTO® 2017 et BDOrtho 2015 ©IGN

Date de réalisation: décembre 2019

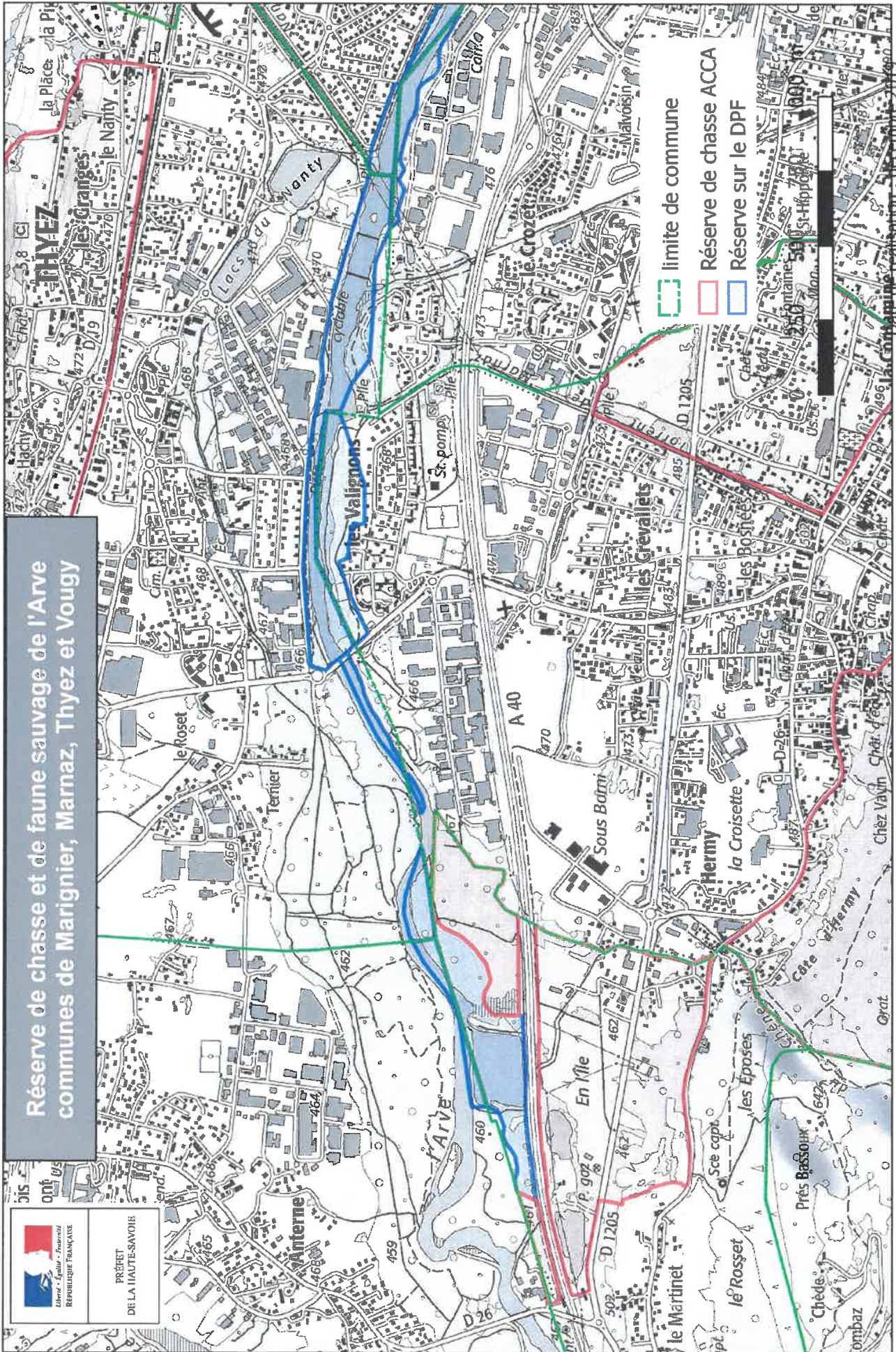
page 11/17



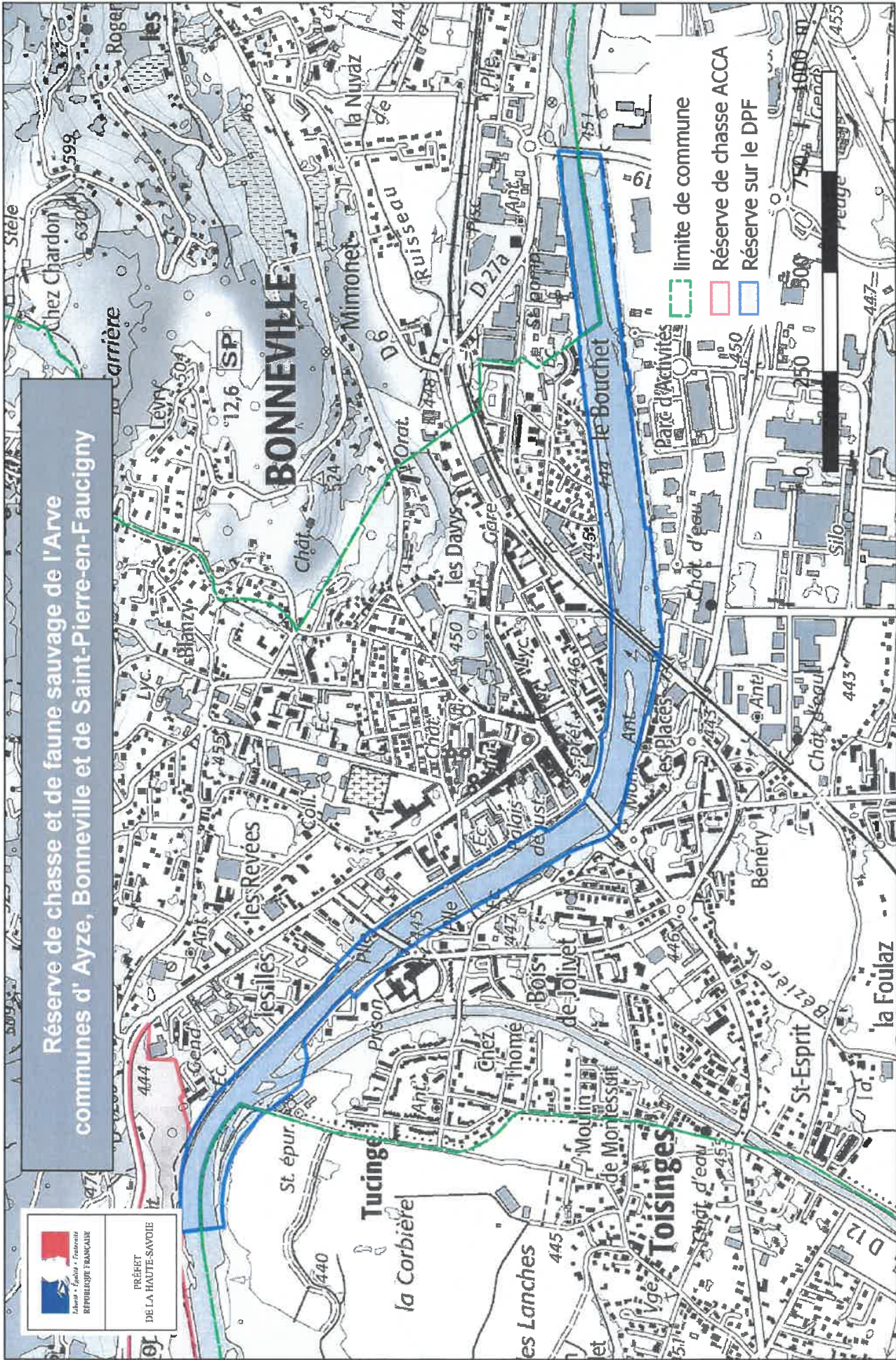
Date de réalisation : décembre 2019

page 12/17

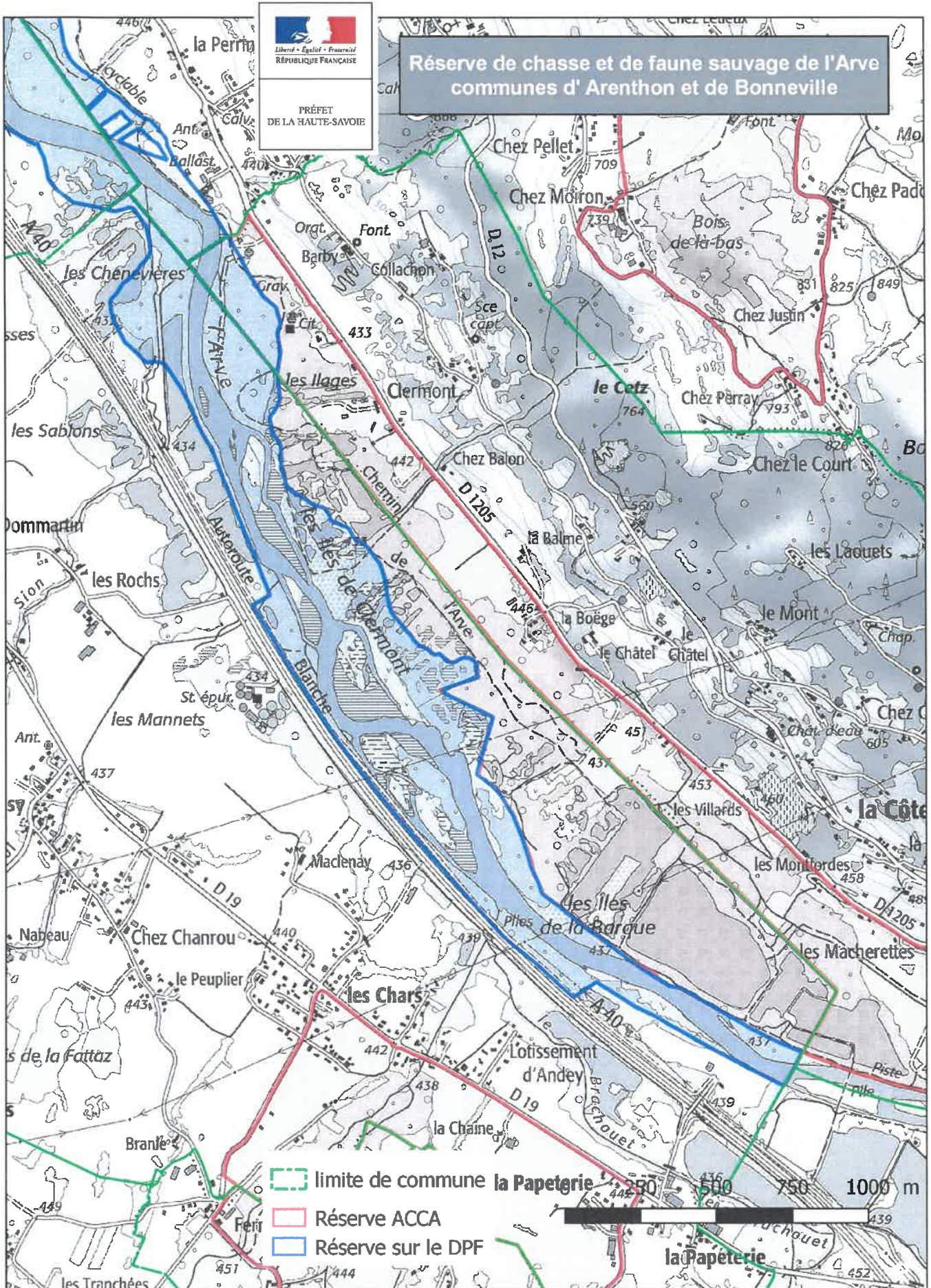
Conception : DDT 74
Sources : DDT 74, BD CARTO© 2017 et BDOtho 2015 ©IGN



W:/SIG/14_SEE/CHASSE/claude/reservechasse2019_9_12.qgs



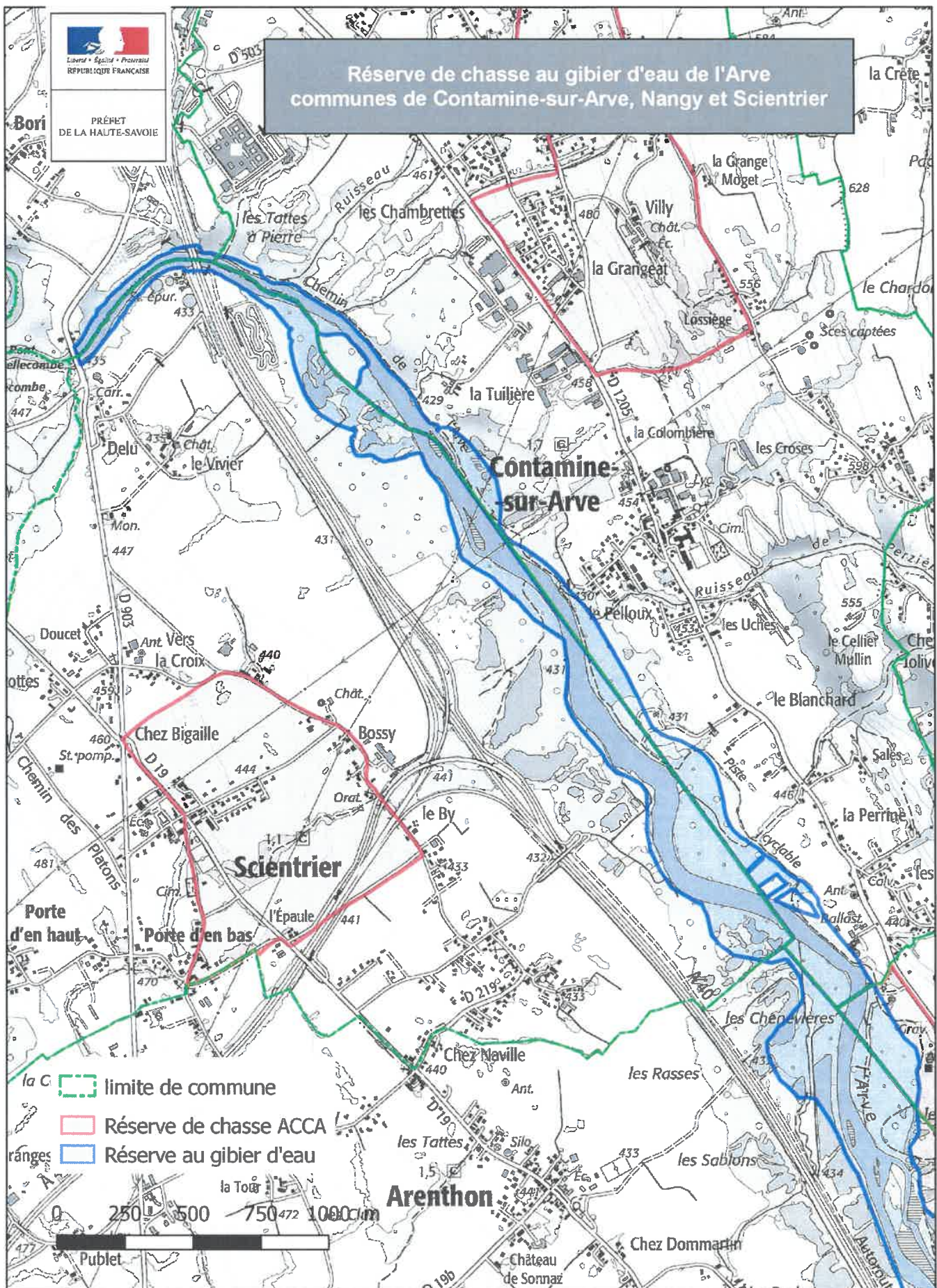
Date de réalisation : décembre 2019



Conception : DDT 74
 Sources : DDT 74, BD CARTO® 2017 et BDOrtho 2015 ©IGN

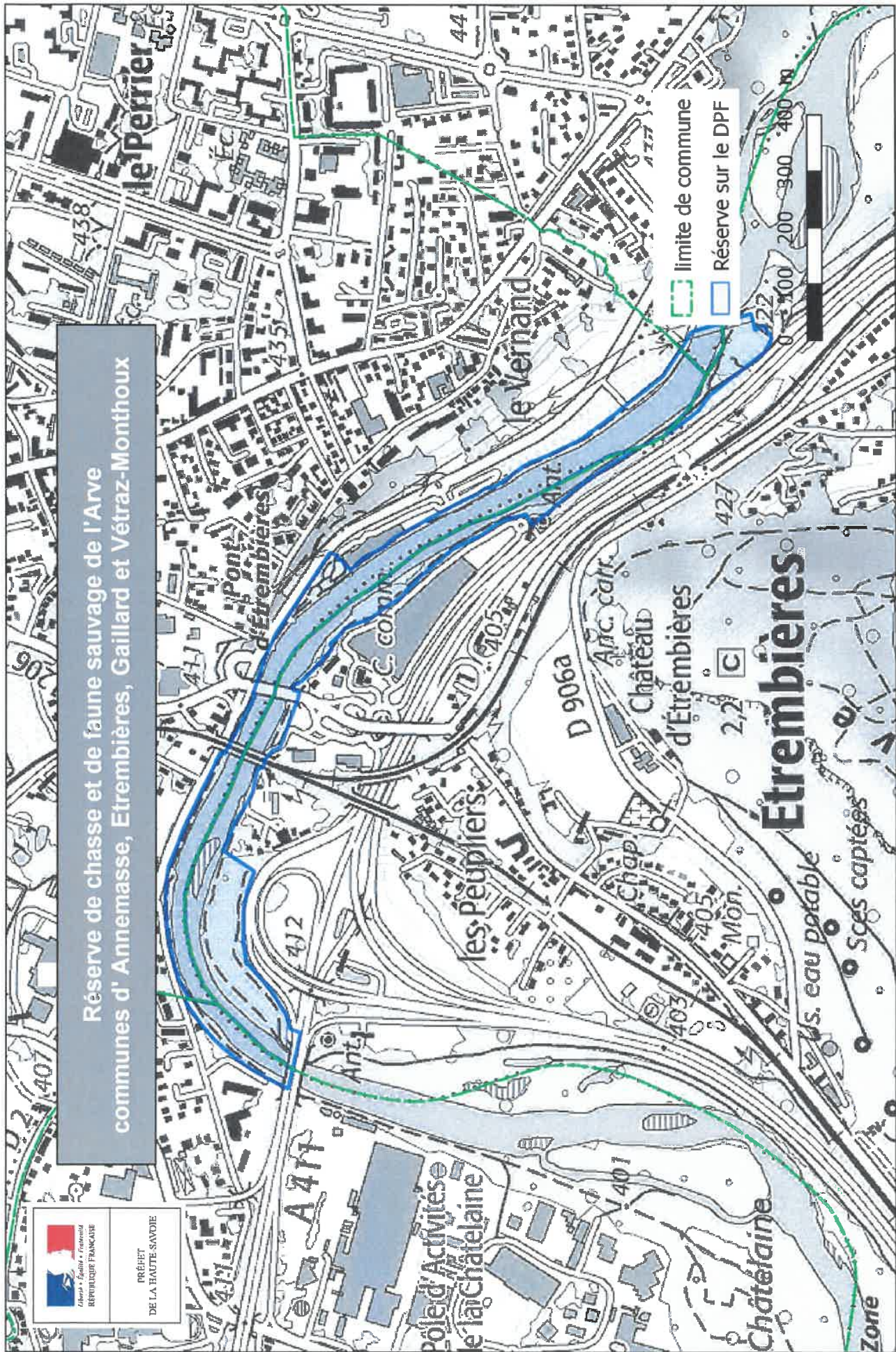
Date de réalisation: décembre 2019

page 15/17



Conception : DDT 74

Sources : DDT 74, BD CARTO® 2017 et BDOrtho 2015 ©IGN



Date de réalisation : décembre 2019

page 17/17

Conception : DDT 74
Sources : DDT 74, BD CARTO© 2017 et BDOortho 2015 ©IGN

74_Pôle administratif des installations classées

74-2019-12-17-008

PAIC-201-0155 portant mise en demeure de la société
Purfer à la Roche sur Foron



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Anncsey, le 17 décembre 2019

Pôle Administratif des Installations Classées

RÉF. : PAIC/CD

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté n°PAIC-2019-0155

Portant mise en demeure de la société PURFER concernant son établissement situé sur la commune de La Roche-sur-Foron

VU le code de l'environnement et notamment l'article L.171-8,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, Préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie,

VU l'arrêté préfectoral d'autorisation du 18 décembre 2008 autorisant la société AUDERMATTE à exploiter une installation de récupération de ferrailles et un centre VHU dans son établissement situé sur la commune de La Roche sur-Foron,

VU le récépissé de déclaration de changement d'exploitant au bénéfice de la société PURFER délivré le 13 novembre 2014,

VU le rapport de l'inspection des installations classées du 20 novembre 2019 faisant suite à l'inspection du 24 octobre 2019,

VU le rapport du bureau d'études spécialisé en mesures de bruits « IN SITU » du 17 juillet 2019 relatif aux mesures effectuées les 4 et 5 juillet 2019,

CONSIDERANT que le rapport du bureau d'études susvisé fait état de dépassements des valeurs limite réglementaires en zone à émergence réglementée mentionnées à l'article 5-4 de l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2008,

CONSIDERANT qu'il convient de remédier aux nuisances sonores induites par le fonctionnement des installations,

SUR la proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture,

ARRETE

Article 1 :

La société PURFER, qui exploite un centre de tri, transit et regroupement de déchets métalliques ainsi qu'un centre VHU au sein de son établissement implanté sur la commune de La Roche-sur-Foron, est mise en demeure de respecter, sous un délai de 6 mois, les limites réglementaires relatives aux émissions sonores de ces activités, prescrites par l'article 5-4 de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 18 décembre 2008 précité.

L'exploitant devra attester du respect des limites précité par la réalisation et la transmission à l'inspection des installations classées d'une nouvelle campagne de mesures acoustiques sous le délai précité.

Article 2 :

Dans le cas où les obligations prévues à l'article 1^{er} ne seraient pas satisfaites dans le délai imparti par ce même article, et indépendamment des poursuites pénales qui pourraient être engagées, il pourra être pris à l'encontre de l'exploitant les sanctions prévues au II de l'article L.171-8 du code de l'environnement.

Les délais s'entendent à compter du jour de la notification du présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié à la Société PURFER.

En application de l'article L. 171-11 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction.

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, par courrier ou par le biais du portail « Télérecours citoyens », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 :

Madame la Secrétaire Générale de la préfecture et Madame la Directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement, chargée de l'inspection des installations classées, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée au maire de La Roche-sur-Foron.

Pour le Préfet,
La secrétaire générale,



Florence GOUACHE

74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-12-13-013

Arrêté N° PREF/DRCL/BAFU/2019-0093 du 13
décembre 2019

portant habilitation n° 74-13-12 -2019-0014 de la SAS JB
MARKET CONSEIL domiciliée 18 avenue Victor
Tassini– 07130 SAINT-PERAY pour la réalisation
d’analyse d’impact mentionnée au III de l’article L752-6
du code de commerce



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction des relations avec les collectivités locales
Secrétariat de la CDAC

Le préfet de la Haute-Savoie
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

ARRÊTÉ N° PREF/DRCL/BAFU/2019-0093 du 13 décembre 2019
portant habilitation n° 74-13-12 -2019-0014 de la SAS JB MARKET CONSEIL domiciliée 18 avenue
Victor Tassini– 07130 SAINT-PERAY pour la réalisation d'analyse d'impact mentionnée au III de l'article
L752-6 du code de commerce

- VU le code de commerce et notamment les articles L752-6 et R752-6-1 à R752-6-3;
- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;
- VU le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisations d'exploitation commerciale ;
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour la réaliser l'analyse d'impact mentionné au III de l'article L752-6 du code de commerce ;
- VU la demande d'habilitation pour la réalisation d'analyses d'impact pour les dossiers de demandes d'autorisation d'exploitation commerciale déposée en préfecture le 16 septembre 2019 ;
- VU le formulaire de demande et ses pièces justificatives jointes en annexes ;

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page :
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 Annecy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 fax : 04 50 52 90 05 courriel : pref-haute-savoie@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr>

SUR proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie;

ARRÊTE

Article 1 :

La SAS JB MARKET CONSEIL domiciliée 18 avenue Victor Tassini- 07130 SAINT-PERAY, dont le président est M. Jean BIDAULT, est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce.

Article 2 :

Cette habilitation est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire du département de la Haute-Savoie.

Article 3 : Toute modification doit être déclarée au préfet dans le mois, en vue de la mise à jour du dossier de demande d'habilitation.

Article 4 : L'habilitation peut être retirée, après mise en demeure, par le préfet, si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R752-6-1 du code de commerce.

Article 5 : Le numéro d'habilitation figure sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

Article 6 : Un organisme habilité ne peut pas établir l'analyse d'impact d'un projet:
- dans lequel lui-même, ou l'un de ses membres, est intervenu, à quelque titre ou stade que ce soit;
- s'il a des liens de dépendance juridique avec le pétitionnaire.

Article 7 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié au demandeur.

Pour le préfet,
La secrétaire générale,


Florence GOUACHE

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours gracieux formé auprès de l'autorité auteur de l'acte, avant expiration des délais du recours contentieux précité, a pour effet d'interrompre et de prolonger ce délai.

Le tribunal administratif peut être saisi par voie dématérialisée, via le portail « Télérecours citoyen » accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-12-13-015

Arrêté N° PREF/DRCL/BAFU/2019-0095 du 16
décembre 2019

portant habilitation n° 74-16-12 -2019-0016 de la SAS
SAD MARKETING domiciliée 23 rue de la performance
-59650 VILLENEUVE-D'ASCQ pour la réalisation
d'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6
du code de commerce



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction des relations avec les collectivités locales
Secrétariat de la CDAC

Le préfet de la Haute-Savoie
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

ARRÊTÉ N° PREF/DRCL/BAFU/2019-0095 du 16 décembre 2019
portant habilitation n° 74-16-12 -2019-0016 de la SAS SAD MARKETING domiciliée 23 rue de la performance -59650 VILLENEUVE-D'ASCQ pour la réalisation d'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce

- VU le code de commerce et notamment les articles L752-6 et R752-6-1 à R752-6-3;
- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;
- VU le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisations d'exploitation commerciale ;
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour la réaliser l'analyse d'impact mentionné au III de l'article L752-6 du code de commerce ;
- VU la demande d'habilitation pour la réalisation d'analyses d'impact pour les dossiers de demandes d'autorisation d'exploitation commerciale déposée en préfecture le 1^{er} octobre 2019 ;
- VU le formulaire de demande et ses pièces justificatives jointes en annexes ;

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page :
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 Annecy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 fax : 04 50 52 90 05 courriel : pref-haute-savoie@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr>

SUR proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie;

ARRÊTE

Article 1 :

La SAS SAD MARKETING domiciliée 23 rue de la performance -59650 VILLENEUVE-D'ASCQ, dont le directeur associé est M. Gonzague HANNEBIQUE, est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce.

Article 2 :

Cette habilitation est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire du département de la Haute-Savoie.

Article 3 : Toute modification doit être déclarée au préfet dans le mois, en vue de la mise à jour du dossier de demande d'habilitation.

Article 4 : L'habilitation peut être retirée, après mise en demeure, par le préfet, si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R752-6-1 du code de commerce.

Article 5 : Le numéro d'habilitation figure sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

Article 6 : Un organisme habilité ne peut pas établir l'analyse d'impact d'un projet:
- dans lequel lui-même, ou l'un de ses membres, est intervenu, à quelque titre ou stade que ce soit;
- s'il a des liens de dépendance juridique avec le pétitionnaire.

Article 7 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié au demandeur.

Pour le préfet,
La secrétaire générale,



Florence GOUACHE

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours gracieux formé auprès de l'autorité auteur de l'acte, avant expiration des délais du recours contentieux précité, a pour effet d'interrompre et de prolonger ce délai.

Le tribunal administratif peut être saisi par voie dématérialisée, via le portail « Télérecours citoyen » accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-12-18-001

2019 - AP renouvellement d'agrement SC

Renouvellement agrément association Alpes Secours Association

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture
Direction du cabinet
Service interministériel de défense
et de protection civiles

Anney, le 18 décembre 2019

Le Préfet de la Haute-Savoie
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté n° PREF/CAB/SIDPC/2019-248

portant renouvellement de l'agrément
de sécurité civile pour l'association
« Alpes Secours Association » (ASA)

- VU** le code la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 725-1, L. 725-3 et R. 725-1 à R. 725-9 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours ;
- VU** l'arrêté du 27 février 2017 relatif à l'agrément des associations de sécurité civile pour les dispositifs prévisionnels de secours, dénommé agrément « D » ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° PREF/CAB/SIDPC/2016-070 du 28 juin 2016 portant renouvellement de l'agrément de sécurité civile pour l'association « Alpes Secours Association » ;
- VU** la demande de l'association « Alpes Secours Association » (ASA) en date du 26 juin 2019 ;
- VU** l'avis formulé par le service d'incendie et de secours du département de la Haute-Savoie (SDIS 74) ;
- SUR** proposition de monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

A R R E T E

Article 1 : L'association « Alpes Secours Association » (ASA) est agréée au niveau départemental, pour une période de trois ans, pour participer aux missions de sécurité civile selon le type des missions et le champ géographique d'action définis ci-dessous :

TYPE D'AGRÉMENT	CHAMP GÉOGRAPHIQUE d'action des missions	TYPE DE MISSIONS DE SÉCURITÉ CIVILE
N°1 : "départemental"	département de la Haute-Savoie	D : dispositifs prévisionnels de secours

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page suivante :

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnées>
rue du 30^{ème} régiment d'infanterie – BP 2332 – 74 034 Annecy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 fax : 04 50 52 90 05 courriel: prefecture@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr

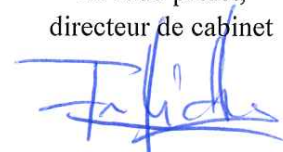
Article 2 : L'agrément accordé par le présent arrêté peut être retiré en cas de non-respect d'une des conditions fixées par les articles R. 725-1 à R. 725-11 du code de la sécurité intérieure susvisés, et dans les formes prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Article 3 : L'association « Alpes Secours Association » s'engage à signaler sans délai, au préfet, toute modification substantielle des éléments au vu desquels l'agrément a été accordé.

Article 4 : Monsieur le directeur de cabinet du préfet de la Haute-Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à madame la Présidente de l'association « Alpes Secours Association » et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet,

Le sous-préfet,
directeur de cabinet



Wahid FERCHICHE

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page suivante :

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>

rue du 30^{ème} régiment d'infanterie – BP 2332 – 74 034 Annecy cedex

téléphone : 04 50 33 60 00 fax :04 50 52 90 05 courriel: prefecture@haute-savoie.gouv.fr

www.haute-savoie.gouv.fr

74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-12-19-003

Arrêté N° PREF/DRCL/BAFU/2019-00100 du 19
décembre 2019

portant habilitation n° 74-19-12-2019-0018 de la SARL
OPTIMA CONSEIL domiciliée 4 place du beau Verger
-44120 VERTOU – pour la réalisation d’analyse d’impact
mentionnée au III de l’article L752-6 du code de
commerce



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction des relations avec les collectivités locales
Secrétariat de la CDAC

Le préfet de la Haute-Savoie
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

ARRÊTÉ N° PREF/DRCL/BAFU/2019-00100 du 19 décembre 2019
portant habilitation n° 74-19-12-2019-0018 de la SARL OPTIMA CONSEIL domiciliée 4 place du beau Verger -44120 VERTOOU – pour la réalisation d'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce

- VU le code de commerce et notamment les articles L752-6 et R752-6-1 à R752-6-3;
- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;
- VU le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisations d'exploitation commerciale ;
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour la réaliser l'analyse d'impact mentionné au III de l'article L752-6 du code de commerce ;
- VU la demande d'habilitation pour la réalisation d'analyses d'impact pour les dossiers de demandes d'autorisation d'exploitation commerciale déposée en préfecture le 6 septembre 2019, complétée le 26 septembre 2019 et mise à jour le 8 novembre 2019 ;

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page :
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 Annecy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 fax : 04 50 52 90 05 courriel : pref-haute-savoie@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr>

VU le formulaire de demande et ses pièces justificatives jointes en annexes ;

SUR proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie;

ARRÊTE

Article 1 :

La SARL OPTIMA CONSEIL domiciliée 4 place du beau Verger -44120 VERTOU , dont la gérante est Mme Elise TELEGA, est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce.

Article 2 :

Cette habilitation est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire du département de la Haute-Savoie.

Article 3 : Toute modification doit être déclarée au préfet dans le mois, en vue de la mise à jour du dossier de demande d'habilitation.

Article 4 : L'habilitation peut être retirée, après mise en demeure, par le préfet, si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R752-6-1 du code de commerce.

Article 5 : Le numéro d'habilitation figure sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

Article 6 : Un organisme habilité ne peut pas établir l'analyse d'impact d'un projet:
- dans lequel lui-même, ou l'un de ses membres, est intervenu, à quelque titre ou stade que ce soit;
- s'il a des liens de dépendance juridique avec le pétitionnaire.

Article 7 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié au demandeur.

Pour le préfet,
La secrétaire générale,



Florencé GOUACHE

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours gracieux formé auprès de l'autorité auteur de l'acte, avant expiration des délais du recours contentieux précité, a pour effet d'interrompre et de prolonger ce délai.

Le tribunal administratif peut être saisi par voie dématérialisée, via le portail « Télérecours citoyen » accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr;

74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-12-13-012

Arrêté N° PREF/DRCL/BAFU/2019-0092 du 13 décembre
2019

portant habilitation n° 74-13-12-2019-0013 de la SARL
CEDACOM domiciliée 105 boulevard Eurvin bâtiment E-
62200 BOULOGNE-SUR-MER pour la réalisation
d'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6
du code de commerce



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction des relations avec les collectivités locales
Secrétariat de la CDAC

Le préfet de la Haute-Savoie
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

ARRÊTÉ N° PREF/DRCL/BAFU/2019-0092 du 13 décembre 2019
portant habilitation n° 74-13-12-2019-0013 de la SARL CEDACOM domiciliée 105 boulevard Eurvin
bâtiment E- 62200 BOULOGNE-SUR-MER pour la réalisation d'analyse d'impact mentionnée au III de
l'article L752-6 du code de commerce

- VU le code de commerce et notamment les articles L752-6 et R752-6-1 à R752-6-3;
- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;
- VU le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisations d'exploitation commerciale ;
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour la réaliser l'analyse d'impact mentionné au III de l'article L752-6 du code de commerce ;
- VU la demande d'habilitation pour la réalisation d'analyses d'impact pour les dossiers de demandes d'autorisation d'exploitation commerciale déposée en préfecture le 13 septembre 2019 ;
- VU le formulaire de demande et ses pièces justificatives jointes en annexes ;

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page :
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 Annecy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 fax : 04 50 52 90 05 courriel : pref-haute-savoie@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr>

VU le formulaire de demande et ses pièces justificatives jointes en annexes ;

SUR proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie;

ARRÊTE

Article 1 :

La SARL CEDACOM domiciliée 105 boulevard Eurvin bâtiment E- 62200 BOULOGNE-SUR-MER dont le gérant est M. Patrick DELPORTE, est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce.

Article 2 :

Cette habilitation est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire du département de la Haute-Savoie.

Article 3 : Toute modification doit être déclarée au préfet dans le mois, en vue de la mise à jour du dossier de demande d'habilitation.

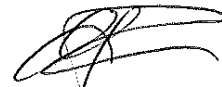
Article 4 : L'habilitation peut être retirée, après mise en demeure, par le préfet, si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R752-6-1 du code de commerce.

Article 5 : Le numéro d'habilitation figure sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

Article 6 : Un organisme habilité ne peut pas établir l'analyse d'impact d'un projet:
- dans lequel lui-même, ou l'un de ses membres, est intervenu, à quelque titre ou stade que ce soit;
- s'il a des liens de dépendance juridique avec le pétitionnaire.

Article 7 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié au demandeur.

Pour le préfet,
La secrétaire générale,



Florence GOUACHE

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours gracieux formé auprès de l'autorité auteur de l'acte, avant expiration des délais du recours contentieux précité, a pour effet d'interrompre et de prolonger ce délai.

Le tribunal administratif peut être saisi par voie dématérialisée, via le portail « Télérecours citoyen » accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-12-13-014

Arrêté N° PREF/DRCL/BAFU/2019-0094 du 16 décembre
2019

portant habilitation n° 74-16-12-2019-0015 de la SARL
IMPLANT'ACTION domiciliée 31 rue de la fonderie –
59200 TOURCOING pour la réalisation d'analyse
d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de
commerce



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction des relations avec les collectivités locales
Secrétariat de la CDAC

Le préfet de la Haute-Savoie
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

ARRÊTÉ N° PREF/DRCL/BAFU/2019-0094 du 16 décembre 2019
portant habilitation n° 74-16-12-2019-0015 de la SARL IMPLANT'ACTION domiciliée 31 rue de la
fonderie – 59200 TOURCOING pour la réalisation d'analyse d'impact mentionnée au III de l'article
L752-6 du code de commerce

- VU le code de commerce et notamment les articles L752-6 et R752-6-1 à R752-6-3;
- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;
- VU le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisations d'exploitation commerciale ;
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour la réaliser l'analyse d'impact mentionné au III de l'article L752-6 du code de commerce ;
- VU la demande d'habilitation pour la réalisation d'analyses d'impact pour les dossiers de demandes d'autorisation d'exploitation commerciale déposée en préfecture le 20 septembre 2019 ;
- VU le formulaire de demande et ses pièces justificatives jointes en annexes ;

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page :
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 Annecy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 fax : 04 50 52 90 05 courriel : pref-haute-savoie@ Haute-Savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr>

SUR proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie;

ARRÊTE

Article 1 :

La SARL IMPLANT'ACTION domiciliée 31 rue de la fonderie – 59200 TOURCOING, dont le gérant et président fondateur est M. DELANNOY Dimitri, est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce.

Article 2 :

Cette habilitation est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire du département de la Haute-Savoie.

Article 3 : Toute modification doit être déclarée au préfet dans le mois, en vue de la mise à jour du dossier de demande d'habilitation.

Article 4 : L'habilitation peut être retirée, après mise en demeure, par le préfet, si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R752-6-1 du code de commerce.

Article 5 : Le numéro d'habilitation figure sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

Article 6 : Un organisme habilité ne peut pas établir l'analyse d'impact d'un projet:
- dans lequel lui-même, ou l'un de ses membres, est intervenu, à quelque titre ou stade que ce soit;
- s'il a des liens de dépendance juridique avec le pétitionnaire.

Article 7 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié au demandeur.

Pour le préfet,
La secrétaire générale,


Florence GOUACHE

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours gracieux formé auprès de l'autorité auteur de l'acte, avant expiration des délais du recours contentieux précité, a pour effet d'interrompre et de prolonger ce délai.

Le tribunal administratif peut être saisi par voie dématérialisée, via le portail « Télérecours citoyen » accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr;

74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-12-13-016

Arrêté N° PREF/DRCL/BAFU/2019-0096 du 16 décembre
2019

portant habilitation n° 74- 16-12-2019-0017 de la SAS
MALL & MARKET domiciliée 18 rue Troyon -75017
PARIS – pour la réalisation d’analyse d’impact
mentionnée au III de l’article L752-6 du code de
commerce



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction des relations avec les collectivités locales
Secrétariat de la CDAC

Le préfet de la Haute-Savoie
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

ARRÊTÉ N° PREF/DRCL/BAFU/2019-0096 du 16 décembre 2019
portant habilitation n° 74- 16-12-2019-0017 de la SAS MALL & MARKET domiciliée 18 rue Troyon
-75017 PARIS – pour la réalisation d'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de
commerce

- VU le code de commerce et notamment les articles L752-6 et R752-6-1 à R752-6-3;
- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;
- VU le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisations d'exploitation commerciale ;
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour la réaliser l'analyse d'impact mentionné au III de l'article L752-6 du code de commerce ;
- VU la demande d'habilitation pour la réalisation d'analyses d'impact pour les dossiers de demandes d'autorisation d'exploitation commerciale déposée en préfecture le 8 octobre 2019 ;
- VU le formulaire de demande et ses pièces justificatives jointes en annexes ;

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page :
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 Annecy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 fax : 04 50 52 90 05 courriel : pref-haute-savoie@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr>

SUR proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie;

ARRÊTE

Article 1 :

La SAS MALL & MARKET domiciliée 18 rue Troyon -75017 PARIS, dont le président est M. Bertrand BOULLE, est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce.

Article 2 :

Cette habilitation est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire du département de la Haute-Savoie.

Article 3 : Toute modification doit être déclarée au préfet dans le mois, en vue de la mise à jour du dossier de demande d'habilitation.

Article 4 : L'habilitation peut être retirée, après mise en demeure, par le préfet, si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R752-6-1 du code de commerce.

Article 5 : Le numéro d'habilitation figure sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

Article 6 : Un organisme habilité ne peut pas établir l'analyse d'impact d'un projet:
- dans lequel lui-même, ou l'un de ses membres, est intervenu, à quelque titre ou stade que ce soit;
- s'il a des liens de dépendance juridique avec le pétitionnaire.

Article 7 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié au demandeur.

Pour le préfet,
La secrétaire générale,



Florence GOUACHE

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours gracieux formé auprès de l'autorité auteur de l'acte, avant expiration des délais du recours contentieux précité, a pour effet d'interrompre et de prolonger ce délai.

Le tribunal administratif peut être saisi par voie dématérialisée, via le portail « Télérecours citoyen » accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr;

74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-12-19-004

arrêté PREF-DCI-BCAR-2019-0477 portant modification
de l'habilitation funéraire des pompes funèbres Autem à

NANGY

exploitation d'une chambre funéraire



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de l'immigration
Bureau de xxxx

Le préfet de la Haute-Savoie
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Arrêté N°PREF-DCI-BCAR-2019-0477 du 19 décembre 2019
Portant modification de l'arrêté préfectoral 2015105-0010 du 15 avril 2015 modifié portant habilitation funéraire de l'établissement de la SARL « Pompes Funèbres Autem » à Nangy

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2223-23, D. 2223-39 et R. 2223-56 à R. 2223-65 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral 2015105-0010 du 15 avril 2015, modifié portant habilitation funéraire de l'établissement de la SARL « Pompes Funèbres Autem » à Nangy;

VU l'arrêté préfectoral PREF-DCI-BCAR-2019-0367 du 1^{er} octobre 2019 autorisant la création d'une chambre funéraire, 160 rue de la Courbe, Findrol, 74380 Nangy ;

VU le courrier en date du 2 décembre 2019, complété le 17 suivant, par lequel madame Tiphonie Muffat-Méridol, épouse Autem, co-gérante de la SARL PFA « Pompes Funèbres Autem » sollicitant une modification de l'habilitation funéraire accordée à sa société, afin d'exploiter une chambre funéraire, 160 rue de la Courbe 74380 Nangy,

CONSIDERANT que la société « Pompes Funèbres Autem » bénéficie d'une habilitation préfectorale valide jusqu'au 14 avril 2021;

SUR proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie ;

A R R E T E

Article 1er : l'article 1^{er} de l'arrêté 2015105-0010 du 15 avril 2015 modifié, est modifié comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2020:

Article 1^{er} : L'habilitation funéraire de la S.A.R.L. Pompes Funèbres AUTEM (sigle : P.F.A.) représentée par M. Jérôme Autem et Mme Tiphonie Autem née Muffat-Méridol, dont le siège est situé 160 rue de la Courbe, 74380 Nangy, relative aux activités :

- *transport des corps avant et après mise en bière*
- *organisation des obsèques*

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page :
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>

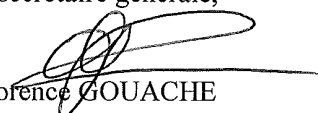
Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 Annecy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 fax : 04 50 52 90 05 courriel : pref-haute-savoie@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr>

- soins de conservation
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes funéraires,
- gestion et utilisation d'une chambre funéraire, sise 160 rue de la Courbe, Findrol, 74380 Nangy ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire

est renouvelée pour une durée de six ans à compter du 15 avril 2015 sous le numéro 15.74.01. Elle prendra fin le 14 avril 2021. Cette habilitation est valable pour tout le territoire.

Article 2 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, notifié à monsieur Jérôme Autem et à madame Tiphonie Muffat-Méridol épouse Autem, gérants de la société « Pompes Funèbres Autem » et dont copie sera adressée à monsieur le maire de Nangy

Pour le préfet,
la secrétaire générale,


Florence GOUACHE

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte, d'un recours hiérarchique auprès du supérieur hiérarchique et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification. La saisine du tribunal administratif peut intervenir par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-12-19-005

arrêté PREF-DCI-BCAR-2019-0478 portant classement de
l'office de tourisme de Cordon

classement préfectoral des offices de tourisme, catégorie II, 2019-2024



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de l'immigration

Bureau de la citoyenneté et des activités réglementées

Le préfet de la Haute-Savoie
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Arrêté N° PREF-DCI-BCAR-2019-0478 du 19 décembre 2019 Portant classement d'un office de tourisme en catégorie II - Cordon

VU le code du tourisme et notamment ses articles D 133-20 à D 133-30 relatifs au classement des offices de tourisme ;

VU la loi n° 2015-991 du 5 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU l'ordonnance n° 2015-333 du 26 mars 2015 portant diverses mesures de simplification et d'adaptation dans le secteur touristique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-1652 du 23 décembre 2009 portant application de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques, et notamment son article 5 ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre Lambert, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté ministériel du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;

VU l'arrêté préfectoral 2014349-0016 du 15 décembre 2014 portant classement d'un office de tourisme ;

VU la délibération de la communauté de communes du Pays du Mont-Blanc du 25 septembre 2019 sollicitant le classement de l'office de tourisme de Cordon en catégorie II pour 5 ans

Vu la demande déposée le 20 novembre 2019 par M. Christophe Dupuis, directeur de l'office de tourisme de Cordon et le dossier afférent, reçue complète le 21 novembre 2019,

Sur la proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture ;

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page :
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 Annecy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 fax : 04 50 52 90 05 courriel : pref-haute-savoie@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr>

Article 4 : Madame la secrétaire générale, monsieur le directeur régional des douanes et droits indirects d'Annecy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à monsieur Loïc Vachoux.

Pour le préfet,
La secrétaire générale,


Florence GOUACHE

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte, d'un recours hiérarchique auprès du supérieur hiérarchique et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification. La saisine du tribunal administratif peut intervenir par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-12-17-009

Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2019-024 attribuant la
médaillon d'honneur du travail - Promotion du 1er janvier
2020



PREFET DE LA HAUTE SAVOIE

Préfecture
Direction du cabinet
Bureau de la représentation
et de la communication de l'Etat

Annecy, le 17 DEC. 2019

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

ARRETE PREFECTORAL N° 2019-CAB-BRCE-024
attribuant la médaille d'honneur du travail

Promotion du 1^{er} janvier 2020

- VU le décret 48-548 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail ;
- VU le décret 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail ;
- VU le décret 74-229 du 06 mars 1974 de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population ;
- VU le décret 75-864 du 11 septembre 1975 de M. le ministre du travail ;
- VU le décret 84-591 du 04 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté du 07 février 1957 de M. le secrétaire d'État au travail et à la sécurité sociale ;
- VU l'arrêté du 29 juillet 1975 de M. le ministre du travail ;
- VU la circulaire BC du 01 avril 1957 de M. le secrétaire d'État au travail et à la sécurité sociale ;
- VU la circulaire BC du 09 juillet 1974 de M. le ministre du travail ;
- VU la circulaire BC 25 du 23 novembre 1984 de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- SUR proposition de Mme la directrice de cabinet ;

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>
rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 fax : 04 50 52 90 05 courriel : prefecture@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr

ARRETE

ARTICLE 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

Vural	ALACA
Thierry	AMAT
Marie Joséphe	ANGELLOZ NICOUD
Alain	ANTIGNY
David	ARAGONES
Olivier	AUBRY
Christine	AUDO
Ali	AVSAR
Chrystèle	BABLEE
Jean-Pierre	BAHON
Michel	BANETTE
Lionel	BARATAY
Manuel	BASTOS
Donatella	BAU
Géraldine	BERARD
William	BERARDO
Hervé	BERNARD
Sandra	BERNARD-BERNARDET
Katia	BERTHET
Virginie	BERTHOUD
Jérôme	BESSON
Sandrine	BIBOLLET
Claude	BICAND
Isabelle	BIJASSON
Carine	BILLET
Vincent	BLANCHET NICOUD
Thierry	BŒUF
Magali	BOLUSSET
Olivier	BONNABAUD
Sandrine	BONNECARRERE
Jean-Michel	BONNET DES TUVES
Isabelle	BONVARLET
Monique	BOSSE
Nadine	BOTTOLLIER-DEPOIS
Abdelhakim	BOUREFIS
Michael	BOUTIER
Véronique	BOUVIER
Angelina	BOVALO
Alain	BRAISAZ
Valérie	BRASIER
Bruno	BRASSELY
Stéphane	BRETEAU
Nicolas	BRICHE
Ann-Sonia	BRISCHOUX
Arnaud	BRISWALDER
Caroline	BROCHIER
Frédéric	BRON
Marcel	BRONDEX
Jean-Marc	BRUN
Bernard	BRUNELLI

Isabelle	BRUNET MANQUAT
Sandrine	BURNIER
séverine	BUSSIERE
Sandrine	CAGNET
Cengiz	CAKIR
Michaël	CALCIAT
François	CALMELS
Sylviane	CARIOT
Anne-Lise	CARRIER-VERNAND
Stéphane	CARTIER
Sandrine	CARVALHO
Michel	CASCALES
Paul	CATROU
Gisèle	CATTAUD
Philippe	CERISE
Isabelle	CESARI-TOSI
Marina	CHAMBERLIN
Didier	CHAMIOT-CLERC
Bruno	CHAMPAULT
Christian	CHAPPAZ
Stéphanie	CHAPPAZ
Christophe	CHARITAL
Christophe	CHAROBERT
Valérie	CHARPENTIER
Sandra	CHEDAL-ANGLAY
Christine	COCHET
Audrey	COCHYN
Dejan	COLIC
Nathalie	COLINET
Claude	COLLETTE
Christophe	CONSEIL
Marie-Hélène	COPPEL
Marie Laure	CORDEL
Sophie	CORDIER
Stéphanie	COTTERLAZ-RANNARD
Christophe	COUTANT
Annick	COUVILLERS
Nadège	CREPEL
Bérénice	CROISSANT
Jérôme	CUILLERY
Nicolas	CURTON
Karine	CUTTAZ
Salih	DALGIC
EUGENIE	DALLINGES
Stéphane	DALMAYRAC
Laurent	DARTUS
Natalia	DE OLIVEIRA
Lionel	DELALEX
Frédérique	DELORME
Christophe	DELSART
Christophe	DEMAZIERES
Gaël	DENIGOT
Jean-Philippe	DENOEUX
Céline	DEPAEPE
Valérie	DEPERRAZ
Christophe	DESCHAMPS

Delphine	DESMARETZ
Sabine	DEVOS
Blandine	DOMAGE
Franck	DONNENWIRTH
Marie-Thérèse	DOUARD
Cécile	DOUARD
Yannick	DREVET
Annick	DUBOIS
Valérie	DUBOST
Frédéric	DUCLOS
Sophie	DUFOURNET
Carole	DUFRENE
Scilia	DUMAIS
Annick	DUMONT
Stéphanie	DUNAND CHATELLET
Anne-Marie	DURAND
Erika	DURET-CANTIOU
Ludovic	DURET-CANTIOU
Sylvain	DUSI
Yves	EHNI
Khalid	EL MANOGUY
Vincent	ERNOULT
Etienne	FALCONNET
Didier	FALCOZ
Cindy	FARINA
Yvan	FAVRAT
Ghislain	FAVRE
Nicolas	FAVRE
Yohann	FAVRE
Armelle	FAVRE PETIT MERMET
Emmanuelle	FERNANDEZ
Fabienne	FIALEX
Sylvain	FOOR
Daniel	FORT
Caroline	FOUCAULT
Philippe	FOUGERES
Frédéric	FOURNIVAL
Patricia	GAILLARD
Delphine	GAL
Patricia	GALFO
Patricia	GANDON
Isabelle	GARFFOLO
Naasreddine	GASMI
Christophe	GATON
Laurent	GAUDIN
Elisabeth	GAUTHIER
Christophe	GAZANION
Nadia	GENOVA
Valérie	GERARD
Stéphane	GERIN
Xavier	GEYDET
Taline	GIACOMETTI
Béatrice	GIMENO
Philippe	GINOT
Sylvie	GIRERD
Véronique	GOSSET

Jemaa	GOUASMIA
Françoise	GRUBER
Christophe	GUALLAR
Eric	GUEROT
Christophe	GUILLAMO
Jean-	
Dominique	GUILLON
Frédéric	GUINOT
Sylvie	HEATHER
Fabienne	HENRY
Christophe	HERMAN
Myriam	HUBRECH Née HARDY
Laurent	HUDRY
Jérôme	JACQUEMIN
Eliane	JEANDET
Luc	JOLY
Jin	JUNG
Murielle	JUTEAU
Frédéric	KIRCHNER
Marc	KLUJ
Ramazan	KODALAK
Didier	KREMMEL
Anne-Sophie	LAFONT
Michel	LANGLOIS
Tiphaine	LAPHIN
Carine	LAURENT
Anthony	LAVIELLE
Séverine	LE FLOCH
Nathalie	LEBLANC
Sély	LEBRUN
Nadine	LEFEVRE
Emmanuelle	LEGER
Lionel	LEININGER
Jérémie	LELIEVRE
Patrice	LEPERCQ
Stéphanie	LEVY
Victor	LIMA DIAS
Nadine	LITTOZ
Jean Marie	LITTRE
Laëtitia	LOPEZ
Marc	LOPEZ
Marie-Pierre	LOPEZ-LAVOREL
Cyrille	LOUVET
Natacha	LUCCIONI
Nathalie	LUONG
Lydie	LURETTE
André	LYAUTEY
Eugénie	MALGUID AZAM
Lydie	MANOUEL
Christophe	MANVILLE
Nathalie	MARCHAL
Robert	MARCHAND
Sylvie	MARINO
Stéphane	MARTINEZ ALTAMIRANO
Raphaël	MARY
Christophe	MATROD

Vincent	MAULARD
Charlotte	MAULAZ
Sophie	MEINI
Damien	MERMILLOD-POENSI
Marie-Finette	MEUNIER
Muriel	MICHEL
Line	MICHELETTO
Yoann	MICHELLAND
Jasmina	MILANOVIC
Madeleine	MIRA
Pierrette	MISSILLIER
Pascal	MOIROUX
Henri	MONACO
Valentino	MONGELLUZZO
Laure	MONIER
Agnès	MORAT
Alexandre	MOSCA
Laurence	MOUCHOTTE
Christophe	MOUTHON
Sandrine	MULLIER
Sylvie	MUNEROT
Rachid	NAANAA
Céline	NAVILLE
Annie	NICOLAS
Christelle	NICOLLET
SYLVIE	ORSAT
Gersende	ORY
Ridha	OULED SGHAIER
Philippe	OUVRIER BONNAZ
Nadège	PACCOT
Laure	PANARARI
Sylvie	PANAZOL
Christine	PARABOSCHI
Sylvie	PASCO
Rosario	PAULME
Béatrice	PECCOUX
Marc	PEDIMINA
Christophe	PEDRINI
Steve	PERILLAT-MERCEROZ
Jerome	PERREARD
Marie France	PERRILLAT BOTTONET
Jelena	PETROVIC
Caroline	PHILIZOT
Corinne	PIAU
Pascal	PICOT
Sébastien	PIESSEN
Sandrine	PIQUET
Franck	PIROMALLI
Christian	PLACE
Mickaël	PLUTINO
Isabelle	POLLARD
Sylvie	POMMIES
Benoît	PONCHAUD
Pascale	PUISSANT
Christophe	RADREAUX
Jeannik	RANDU

Murielle	RAPHOZ
Jacqueline	RAVENEL
Laurent	REINICHE
Mathieu	REY
Raphaël	REY
Sabrina	REY
Abdelilah	RKIK
Sébastien	ROBERT
Marion	ROBILLARD
Frédéric	ROBIN
Christophe	ROBINET
Fernando	RODRIGUES DE OLIVEIRA
Philippe	RONZIERE
Carole	ROUMEZIN
Françoise	ROUQUETTE
Antoine	SABLONE
Saadi	SAIDAT
Antonio	SALARIS
Vanessa	SAULNIER
Marie-Laure	SCHNEIDER
David	SERVAIS
Stéphane	SICARD
Maryline	SILVIN
Soraya	SIMON
Mathias	SINEUX
Malayfong	SIPHAN SOUK
Maryse	SOUBEYRAND
Josette	SUBLET
Laurent	TAGAND
Corinne	TARDY
Jean-Marc	TARDY
Antonio Luis	TAVARES FERREIRA
Sébastien	TEPPE
Abdelmadjid	TERFOUS
Sébastien	TERRIER
Laurent	TESSIER
Sylvestre	TISSIER
Cengiz	TOPRAK
Chantal	TRABICHET
Marie-José	TRAN
Joseph	TRAN
Damien	TRANCHANT
Yolande	TRAPPIER
Nicolas	TSOLIS
Saffet	UGUR
Bruno	UYTTENHOVE
Nadine	VACHERON
Alexandra	VALLADARES
Sabien	VESIN
Franck	VEYRAT
Mario	VEZIANO
Nicolas	VIAL
Julien	VIROT
Bruno	ZUMKELLER

ARTICLE 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

Tekin	ACAR
Khadija	AMER
Marie Joséphe	ANGELLOZ NICOUD
Jacqueline	ANTUNES
Jean-François	ARLANDA
Pierre	AUBERT
Jean-Pierre	BAHON
Laurence	BALLE
Giovanna	BARA
Pascal	BATAILLE
Thierry	BAUPAIN
Nicolas	BAUR
Pascal	BEAUFOUR
Claudine	BEAUQUIS
Emmanuel	BECHTEL
Rafik	BEHLOUL
Patrick	BEIRNAERT
Patrick	BELUZE
Raoul	BENA
Lionel	BERGUERAND
Valéry	BESNARD
Frédéric	BIF
Frédéric	BINET
Bernard	BOCCARD
Christophe	BOCHATAY
Philippe	BOISIER
Serge	BORTOLUZZI
Patrick	BOSONETTO
Sandrine	BOSSON
Philippe	BOURGEOIS
Fabien	BOURGIS
Serge	BOUSQUET
Sylvie	BOUSSY
Patrick	BOUVIER
Véronique	BOUVIER
Arielle	BOVET
Christel	BRACHET
Nathalie	BRAUD
Frédéric	BRON
Marcel	BRONDEX
Claude	BURNAT
Daniel	BUSSIERES
Jean-Paul	CAILLOCE
Didier	CARTET
Sandrine	CASTELLA
Thomas	CELLE
Nadine	CERVELLIN
Laurence	CHAMBEL
Patrick	CHANET
Emmanuel	CHANTREAU
Thierry	CHARRETOUR
Sophie	CHATELAIN
Sylvie	CHAVANNE
David	CHAYVONGSA

Véronique	CHENAL
Philippe	CHEVALLEY
Emmanuel	CHRISTELLE
Régine	CHUZEVILLE
Catherine	COLIN
Véronique	CONSTANS
Bernadette	CORDIER
Sophie	CORDIER
Christophe	CORTAT
Nicolas	COTTIN DESCRUY
Nathalie	COUTURIER
Annick	COUVILLERS
Nathalie	CRETEAU
Franck	CROSSET-PERROTIN
Didier	CURZILLAT
Christine	CUVIER
Fabienne	D'ALBERTO
Maria Filomena	DA COSTA
Valérie	DANG
Sylvie	DARRIGO
Sandrine	DAWID
Valérie	DE BORTOLI
José	DE OLIVEIRA
Barbara	DEFFELA
Xavier	DELACOSTE
James	DELAHOUGUE
Corinne	DELATRE
Nelly	DELFOSSE
Jackie	DELHAYE
Stéphane	DIJOURD
Béatrice	DONETTI
Nathalie	DOUINE
Christian	DREVOUX
Loïc	DUBOIS
Jean-Pierre	DUBOULOZ MONNET
André	DUCRUIX
Pascal	DUMON
Murielle	DUMONT
Nadège	DUMONT
Philippe	DUMOULIN
Bruno	DUNOYER
Corinne	DUPONT
Gérard	DURAND
Sylvain	DUSI
Laurence	FARAGLIA
Catherine	FAVRE
François	FAVRE
Messaoud	FERCHICHI
Catherine	FINET
Alain	FIORINA
Christine	FOTIA
Patricia	GAILLARD
Patricia	GALFO
Laurence	GALLET
Karine	GARNIER
Béatrice	GENTELET

Marie-Laure	GILOT
Sylvie	GIRERD
Joseph	GIUNTA
Corinne	GLADIEUX
Catherine	GOLLIET MERCIER
Franck	GONZALEZ
Nelly	GOUSSEAU
Ange	GRANDJEAN
Corinne	GRANGEON
Thierry	GUENEGOU
Edmond	GUILLOT
Muriel	GUYOT
Nathalie	GUYOT
Christiane	HACHEMI
Frédéric	HARBONVILLE
Sylvie	HATZENBERGER
Véronique	HAUTEVILLE LONGET
Sylvie	HEATHER
Nathalie	HERVELEU
Abdelkader	HRIMECH
Géraldine	HUDRY
Régine	HUET
Marc	HULEUX
Mohamed	IGHMOUR
Martine	IKPEFAN
Isabelle	INTHIPHAB
Marie-Laure	JACQUES-VUARAMBON
Thierry	JALLON
Aude	JARLAUD
Thierry	JAVELLO
Dominique	JAZAK
Sylvie	JOET
Michel	JOUVENOD
Murielle	JUTEAU
Ertugul	KIPER
Didier	KREMMEL
Joséphine	LARA
Landry	LAU
Sandrine	LE BOUEDEC
Nathalie	LENAS
Benoit	LEPOUTRE
Jean-Jacques	LIEUTAUD
Maria	LOPES GOMES
Patrick	LOUAZEL
Eric	LOUIS
Martine	LUGAZ
Françoise	LUSSIANA
André	LYAUTEY
David	MACCARI
Jean-Paul	MAGNON
Muriel	MAHIEUX
Pascal	MAIRE
Fadi	MANSOUR
Noui	MAOUCHE
Sylvie	MARCHAL
Annick	MARIE

Véronique	MARIE
Jean-Christophe	MARIN LAMELLET
José-Manuel	MARQUES DA COSTA
Nathalie	MARTIN
Eric	MARTINEZ
Laurent	MENUT
Anthony	MESCHY
Philippe	MILLET
Christine	MOLLIER CARROZ
Serge	MONSARRAT
Bernard	MONTET
Pascal	MOREAU
Pascal	MOREL
Rachel	MOREL
Eric	MOSESSO
Frédérique	MOTTET
Laurent	MULATIER
Annie	NICOLAS
Alain	NIERMARECHAL
Richard	PALOMINO
Christine	PARABOSCHI
Isabelle	PARFIER
Sylvie	PARIS
Evelyne	PASSIN
Emmanuel	PEILLEX
Christian	PERCHET
Véronique	PEREZ PELTIER
Marie-Thérèse	PETELLAT
Vivien	PHO
Maria	PICHARD
Pascal	PICOT
Philippe	PLOIX
Lionel	POLEGATO
Laurent	POSSEY
Daniel	PRISCOGLIO
Marie-Christine	PRUD'HOMME
Chantal	PUGNAT
Patrice	RAMBAUD
Jacqueline	RAVENEL
Guy	RAZUREL
Laurence	RIVOIRE
Marie	ROCHE
Patrick	ROCHE
Vadim	RODANOW
Evelyne	ROSSI
Françoise	ROUQUETTE
François	ROUXEL
Jérôme	RUBAT
Mongi	RZAIGUI
Stéphane	SALFRANT
Béatrice	SANCHEZ
Anita	SAVRY
Eric	SCHALLER
Françoise	SCHICKER
Isabelle	SCHMITT
Dominique	SEGRET

Olivier	SERVANT
Annick	SIMOND
Concella	
Gabrielle	SORIANO
Fabio	STRAPPAZZON
Hubert	SYSTEMANS
Frédéric	TAILLANDIER
Christine	THUILOT
Dominique	THUILOT
Alain-	
Christophe	TIBERGHEN
Pascal	TISSIER
Johann	TOUANEN
Jean-Pierre	TRABICHET
Yolande	TRAPPIER
Pascal	TRINQUIER
Frédéric	TROLLIET
Bruno	UYTTENHOVE
Fabienne	VERMEERSCH
Martine	VEYSSIERE
Denis	VINCENT
Anne	VITTOZ
Denis	VOINCON
Christine	ZENESINI

ARTICLE 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

Denis	ALLIER
Didier	ALLOMBERT MARECHAL
Marie Josèphe	ANGELLOZ NICLOUD
Fabienne	ANGELNLOZ NICLOUD
Philippe	ARGIOLAS
Monique	AUDRAN
Marie-Noëlle	BALMAND
Marc	BATISSE
Bruno	BATTE
Patrick	BELUZE
Michel	BEROLATTI
Bernard	BOCHATON
Laurent	BOCQUET
Catherine	BOINNARD
Alain	BONNAZ
Michel	BORDIGNON
Maryse	BOSSON
Anne-Marie	BOSSY
Ghislaine	BOUKARAA
Véronique	BOUVIER
Brigitte	BOYER
Mokhtar	BRAIKI
Nicolas	BROISIN
Frédéric	BRON
Gilbert	BUCHET
Catherine	BUISSON
Christine	CAULMILONE
Pascal	CETTOUR JANET
Yves	CHAMEL

Bénédicte	CHANOT
Gabrielle	CHAPPAZ
Gilles	CHARDON
Joël	CHARLES
Jean-Pierre	CHARPIOT
Annie	CHATAGNAT
Thierry	CHATELET
Ridha	CHIH
Laurent	CHOLLET
Florence	CIEUR
Maria	CONDE
Sylvie	COQUILLARD
Joseph	COSTA
Thierry	COUASNON
Annick	COUVILLERS
Olivier	CRISTOFARO
Fabienne	DAGET
Martine	DAMASSE
Dinh Diep	DANG
Gilles	DASSE
Martine	DEJEAN
André	DELETRAZ
Bruno	DEMEILLERS
Chantal	DEPOMMIER
Ghislaine	DUPONT
Yannick	EUDELIN
Catherine	FAVRE
François	FAVRE
Guy	FAVRE
Roger	FIAMMINGO
Bruno	FORNARA
Jean-Michel	FOURNIER
Thérèse	FRANZEGGIATO
Marie Rose	FRANZESE
Christian	FREYRE
Patricia	GAILLARD
Bruno	GALVIN
Jacques	GARIN
Véronique	GASPARDEL
Vincent	GERAT
Christian	GOUILLON
François	GOY
Paolo	GRASSO
Philippe	GRENAT
Andrée	GUICHARD
Jean-Michel	GUICHART
Myriam	GUILLE BERNARD
Edmond	GUILLOT
Monique	HUMÉZ
Isidore	JIMENEZ
Sabri	LAHCEN
Brigitte	LAMOUILLE
Joséphine	LARA
Bruno	LAURENT
Annie	LAVOREL
Francis	LEBERT

Vincent	LEBLANC
Véronique	LECARDONNEL
Corinne	LEVET
Patrick	LLOBREGAT
Daniel	LOUIS
André	LYAUTEY
Haoues	MECHEGUEG
Agnes	MESTRALLET
Jacques	MOCELLIN
Monique	MOIA
Nadine	MORAND
Jean-Charles	MORENO
Thierry	MOSSUZ
Annie	NICOLAS
Eric	NICOLLET
Isabelle	NICOLLET
Bruno	OBER
Nicole	PAIS
Christine	PARABOSCHI
Henri	PASCAL
Jean-Pierre	PAVINET
Isabelle	PEREZ
Didier	PERRIN
Philippe	PERRIN
Annie	PERRO-MAITRE
Daniel	PIARD
Sylvie	PICOLET
Pascal	PICOT
Pierre	PISSOT
Philippe	PLOIX
Jean Pierre	POCHAT PCHATOUT
Eric	POCHAT-POCHATOUX
François	POLLET
Valérie	POLUSZCZAK
Anne-Marie	POMPA
Françoise	PONCET
Natacha	POUGNER
Jean-Marc	PRIEUR
Jacqueline	RAVENEL
Gilles	REBEIX
Christian	RIBEYROLLES
Christian	RICHARD
Andrée	RIGHI
Murielle	RIMBAULT
Catherine	ROBEZ-MASSON
Marie-José	ROCH
Philippe	ROUGE POUTASSON
Dominique	SAVOYEN
Eric	SCHALLER
Michèle	SCHUBNEL
Thierry	SIFFOINTE
Joël	SIMON
Alexandre	SORO
Dina	SPADONE
Valérie	TAILLIEZ
Dominique	THIERRY

Catherine	THIRIET
Cécile	THUILLIER
Florence	TREFFOT
Bruno	UYTTENHOVE
Françoise	VALENTIN
Jérôme	VALLET
Philippe	VENDETTI
Christine	VIGNY
Christian	VITTOZ
Fabienne	VOLPI
Réjane	VUACHET
Vincenza	VUARAND
Sylvie	WEBER
Frédéric	WOJCIK

ARTICLE 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

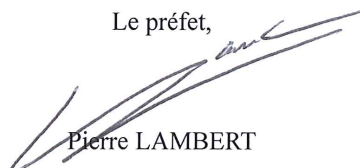
Thierry	ALAIN ANDRE
Bernadette	AMADEI
Sandro	ARCURI
Franck	BERJOAN
Christine	BERRY
Pascal	BERTHAUD,
Jacky	BIRAS
Martine	BOCHARD
Gilles	BOINNARD
Pascal	BONDAZ
Jean Louis	BOUVIER
Marc	BRACHET
Christian	BURKIEWICZ
Jean	CANNIZZARO
Serge	CARRIER
Sylvie	CERRONE
Colette	CHATEL
Joëlle	CHAUMET
Laurence	CHINAL
François	COQUELET
Dominique	COTTIN
André	CROCHET
Bernard	DARGES
Gilles	DASSE
Annick	DELAHAYE
Isabelle	DOCTEUR
Jean-François	DUROUCHARD
Jean-Michel	DUTREIGE
Fabrice	FAVRE
Louis	FAVRE VICTOIRE
Marc	FELISAZ
Ana	FERREIRA
Philippe	FONTAINE
Suzanne	FRAISSE
Annie	GAIME
Annie	GAL
Christian	GONOD
Olivier	GRELIER
Jean-Pierre	GUILLEMET

Edmond	GUILLOT
Yvette	GUYOT
Chantal	HENRY
Michèle	HUDRY
Paulette	LAPLACE
Annie	LAQUAZ
Michel	LAURENT
Michel	LEVRESSE
André	LYAUTEY
Marylise	MACHERAT
Marie-Thérèse	MANETSTOTTER
Christine	MANTOVANI
Jérôme	MARTIN
Stéphane	MATTUZZI
Evelyne	MECCA
Patricia	MELQUIOND
Antoine	MEO
Patrick	MERMILLOD-BLONDIN
Christian	MEYNET
Patricia	MICHOT
Patrick	MIERRAL
Alain	MIFFON
Sadika	MOH
Odile	MOLLIEX
Nadine	MONET
Régine	MONTOYA JURADO
Annie	NICOLAS
Patrice	OUVRIER-BUFFET
Philippe	PACHON
Fernando	PEDICONE
Claude	PETITO
Pascal	PICOT
Sylvie	POINSIGNON
Jean-Marc	PORTA
Jacqueline	RAVENEL
Luy	RAVIER
Gilles	REBEIX
Françoise	REY
Béatrice	RIGIER
Maurice	RIPPOZ
Ghislaine	ROBIN
Marc	ROCHETTE
Philippe	ROLIN
Michel	ROSSET
Didier	SAUGE
Brigitte	SCHMITT
Patrick	SETIF
Claude	SOLLBERGER
Catherine	SONNERAT
Isabelle	SUBLET
Marie-Rose	SUNSERI
Christine	TISSOT
Patrick	TISSOT
Gérard	TUPIN
Bruno	UYTTENHOVE
André	VALLET

Elisabeth	VANSON
Michel	VERDANNET
Martine	VEYRAT
Brigitte	VUAGNAT

ARTICLE 5 : Mme la secrétaire générale et M. le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Lambert', written over the printed name.

Pierre LAMBERT

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-12-16-009

Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2019-025 attribuant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale aux élus et aux agents des collectivités territoriales - Promotion du 1er janvier 2020



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction du cabinet
Bureau de la représentation
et de la communication de l'Etat

Annecy, le

16 DEC. 2019

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

ARRETE PREFECTORAL N° 2019-CAB-BRCE-025

**attribuant la médaille d'honneur régionale départementale et communale
aux élus et aux agents des collectivités territoriales**

Promotion du 1^{er} janvier 2020

VU le décret 87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

SUR proposition de M. le directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

MEDAILLE D'OR

Monsieur MUGNIER-POLLET Marcel, Maire (Mairie de Sallenôves)

Madame PIERRE Josiane, Conseiller municipal (Mairie de Gaillard)

MEDAILLE DE VERMEIL

Monsieur BETEMPS Henri, Maire Adjoint honoraire/Conseiller municipal et communautaire (Mairie de La Balme de Sillingy)

Madame CROZET Josette, Adjoint au Maire (Mairie de Magland)

Monsieur FAVRE Louis, Maire (Mairie de Pers-Jussy)

Monsieur GONON François, Adjoint au Maire (Mairie de Saint-Pierre-en-Faucigny)

Madame GRIGNOLA Danielle, Adjoint au Maire (Mairie de Faucigny)

Monsieur PINGET Jean-Paul, Adjoint au Maire (Mairie de Cervens)

Monsieur TOULLEC Etienne, Conseiller délégué (Mairie de La Muraz)

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>
rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 fax : 04 50 52 90 05 courriel : prefecture@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr

MEDAILLE D'ARGENT

Monsieur ANTHONIOZ-BLANC Marcel, Conseiller Municipal (Mairie d'Amancy)
Madame BACHMANN Françoise, Conseiller municipal (Mairie d'Eloise)
Monsieur BESSON Jean-Claude, Adjoint au Maire (Mairie de Saint-Pierre-en-Faucigny)
Monsieur BUFFLIER Daniel, Adjoint au Maire (Mairie de Saint-Pierre-en-Faucigny)
Madame CUTELLE Marthe, Maire (Mairie d'Eloise)
Madame DELAVENAY Chantal, Adjoint au Maire (Mairie d'Amancy)
Monsieur DEVOS René, Conseiller Municipal (Mairie d'Amancy)
Monsieur DOLDO Santo, Adjoint au Maire (Mairie d'Amancy)
Monsieur ETALLAZ Georges, Maire (Mairie de Collonges-sous-Salève)
Monsieur GERMAIN Christian, Conseiller municipal (Mairie d'Eloise)
Madame GILLIER Claudette, Conseiller municipal (Mairie d'Amancy)
Madame LEVET Pascale, Conseiller municipal (Mairie d'Amancy)
Monsieur MERMIN Michel, Maire (Mairie de Jonzier-Epagny)
Monsieur MILESI Gérard, Conseiller municipal (Mairie de Viuz-en-Sallaz)
Madame MONTESSUIT Nicole, Adjoint au Maire (Mairie de Saint-Pierre-en-Faucigny)
Monsieur MUTTINELLI Gérard, Adjoint au Maire (Mairie d'Eloise)
Madame PAGET Sylviane, Adjoint au Maire (Mairie de Saint-Pierre-en-Faucigny)
Monsieur ROSNOBLET Patrick, Maire (Mairie d'Amancy)
Madame SIFFOINTE Christiane, Adjoint au maire (Mairie d'Arâches-la-Frasse)
Monsieur SOCQUET Georges, Maire Adjoint / Conseiller municipal (Mairie de Collonges-sous-Salève)
Madame UJHAZI Françoise, Conseillère municipale (Mairie de Collonges-sous-Salève)
Monsieur VILLIERS Gérard, Adjoint au Maire (Mairie d'Amancy)

ARTICLE 2 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux agents des collectivités territoriales dont les noms suivent :

MEDAILLE D'OR

Madame BATTOIA Yannick, Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles (Mairie de Sallanches)
Monsieur BAZ Guy, Agent de maîtrise principal (Mairie de Sallanches)
Madame BENZI Nadine, Attaché (Mairie d'Annemasse)
Monsieur BERBETT Franck, Agent de maîtrise (Annemasse Agglo)
Madame BLANC Josiane, Rédacteur principal de 1ère classe (Mairie de Doussard)
Madame BOISIER Catherine, Rédacteur principal de 2ème classe (Mairie de Saint-Pierre-en-Faucigny)
Monsieur BONGARD Denis, Agent de maîtrise principal (Annemasse Agglo)
Madame BOSSONNET Odile, Ingénieur (Mairie de Cluses)
Monsieur BUFFET François, Adjoint technique principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
Madame CATTIN Pascale, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
Madame CHATEL Jocelyne, Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles (Mairie de Cluses)
Monsieur CHEVALLAY Robert, Adjoint technique principal de 1ère classe (Mairie d'Evian-les-Bains)
Monsieur COLADO André, Adjoint technique principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
Madame COLLOMB-PATON Thérèse, Assistante familiale (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
Madame COLLOMB-PATTON Evelyne, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
Madame COPIN Nadine, Rédacteur (Mairie d'Annemasse)
Madame CRUZ Bernadette, Rédacteur principal de 1ère classe (Centre de Gestion de la Haute-Savoie)
Madame DELABY Marlène, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
Monsieur DELROT Dominique, Brigadier chef principal (Mairie de Saint-Pierre-en-Faucigny)
Monsieur DEPLANTE Roland, Agent de maîtrise principal (Mairie de Rumilly)
Madame DUBOIS Marie-Josèphe, Assistant socio-éducatif de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
Monsieur DUVAL Alain, Attaché principal (Mairie d'Annemasse)

Monsieur DUVERNE Philippe, Ingénieur principal (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
Monsieur ESPOSITO Didier, Ingénieur Principal (Mairie de Vétraz-Monthoux)
Madame ETHEVE Isabelle, Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles (Mairie d'Annemasse)
Madame FONFREIDE-CAPT Monique, Adjoint administratif principal de 2ème classe (Mairie d'Annemasse)
Monsieur FONTAINE Vincent, Attaché hors classe (Mairie d'Annemasse)
Monsieur FORAND Jean-François, Ingénieur principal (Mairie d'Evian-les-Bains)
Monsieur GAULIN Jean-Luc, Bibliothécaire (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
Madame GAYDON Maryline, Rédacteur (Mairie de Magland)
Madame GRAF Catherine, Attaché principal (Mairie de Saint-Pierre-en-Faucigny)
Monsieur GRONDIN Maurille, Adjoint technique principal de 1ère classe (Mairie d'Annemasse)
Monsieur GUILLOT Pascal, Brigadier chef principal (Mairie d'Annemasse)
Madame HUDRY Mireille, Adjoint technique principal de 2ème classe (Mairie de Doussard)
Monsieur JACQUARD Philippe, Agent de maîtrise principal (Mairie de Vétraz-Monthoux)
Madame JACQUEMOUD Catherine, Attaché principal (Mairie de Viry)
Monsieur JACQUES-VUARAMBON Jean, Agent de maîtrise principal (Mairie d'Annemasse)
Madame LEBERGER Catherine, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
Monsieur MANGON GIBOUT Lionel, Agent de maîtrise principal (Mairie de Passy)
Monsieur MARTH Laurent, Adjoint technique principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
Madame MESTRALLET Catherine, Rédacteur (Mairie de Faverges-Seythenex)
Monsieur NICOUD Georges, Adjoint technique principal de 2ème classe (Mairie de Passy)
Monsieur PERROLLAZ Daniel, Agent de maîtrise principal (Mairie de Magland)
Madame PERTUISET Annie, Assistant socio-éducatif de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
Madame PETIT Martine, Conseiller supérieur socio-éducatif (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
Monsieur PHILIPPE Patrick, Technicien principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
Monsieur PREVOST Jean-Michel, Adjoint technique principal de 1ère classe (Mairie de Faverges-Seythenex)
Monsieur PUCET Eric, Garde champêtre chef principal (Mairie de Chens-sur-Léman)
Madame RISSE Christine, Attaché principal (Communauté de communes de Faucigny-Glières)
Monsieur RODA Jean-Pierre, Professeur d'enseignement artistique hors classe (Annemasse Agglo)
Monsieur SCHEFFLER Frédéric, Technicien principal de 2ème classe (Mairie de Viuz-en-Sallaz)
Monsieur SECRET Michel, Agent de maîtrise principal (Mairie de Viry)
Monsieur SOBIECKI Casimir, Agent de maîtrise principal (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
Madame TEYSSONNEYRE Danielle, Attaché principal (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
Madame VOISIN Catherine, Rédacteur principal de 2ème classe (Mairie d'Annemasse)
Monsieur VOLLAND Philippe, Agent de maîtrise principal (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

MEDAILLE DE VERMEIL

Madame ANDREOLI Christiane, Rédacteur (CCAS de la Roche-sur-Foron)
Monsieur BARBIER Fabrice, Agent de maîtrise principal (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
Monsieur BEL Patrick, Adjoint technique principal de 1ère classe (Mairie d'Annemasse)
Monsieur BIZET Jean-Paul, Agent de maîtrise (Mairie de Gaillard)
Monsieur BOCQUET Serge, Chef de police municipal principal de 1ère classe (Mairie de la Roche-sur-Foron)
Monsieur BONFANTI Stéphane, Adjoint technique principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
Madame BORRALHO Maria, Adjoint technique principal de 2ème classe (Mairie de Samoëns)
Madame BOTTOLLIER Marie-Christine, Rédacteur principal de 1ère classe (Mairie de Saint-Gervais-les-Bains)
Monsieur BOUCHET Jean-Marc, Adjoint technique principal de 2ème classe (Mairie de Thonon-les-Bains)
Madame BRASSART Annick, Agent de maîtrise principal (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
Monsieur BRETIGNY André, Technicien principal de 1ère classe (Mairie de Sallanches)
Monsieur BRUYERE Alain, Adjoint technique principal de 1ère classe (Mairie de Rumilly)
Madame BUISSIER Françoise, Conseiller socio-éducatif (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
Monsieur BUTEL Yves, Agent de maîtrise principal (Mairie d'Evian-les-Bains)

Madame CAJELOT Nathalie, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur CARRIER Pierre, Technicien principal de 2ème classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame CAVAGNON Sandrine, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame CHARTON Andrée, Rédacteur principal de 1ère classe (Mairie de Valleiry)

Monsieur CHRISTINAZ Jean-Michel, Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe (Mairie de Samoëns)

Madame CHRISTOPHE Isabelle, Assistant socio-éducatif de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame CLAVEL Sylvie, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame CONVERS Sylvie, Adjoint technique principal de 2ème classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame COTTET-GAYDON Lisette, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Mairie de Saint Jean-d'Aulps)

Madame CRIVELLARO Myriam, Adjoint technique principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur DAMOUR Jean-Michel, Adjoint technique principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur DAVID Christophe, Adjoint technique principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame DELACQUIS Marie-Rose, Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles (Mairie de Sallanches)

Monsieur DIEMUNSCH Joseph, Adjoint technique principal de 2ème classe (Mairie d'Annemasse)

Madame DOLBEAU Claudette, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur DUCHENE Christian, Agent de maîtrise (Mairie d'Annemasse)

Madame DUPENLOUP Anne, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur EGG Didier, Adjoint technique principal de 1ère classe (Communauté de communes du Pays Rochois)

Monsieur GAL Emmanuel, Technicien principal 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame GALLAY Véronique, Assistant de conservation principal de 1ère classe (Mairie de Cluses)

Madame GAY Christiane, Secrétaire de mairie (Communauté de communes du Pays de Cruseilles)

Monsieur GOBBER Jean-François, Technicien (Annemasse Agglo)

Madame GRAND Catherine, Assistant socio-éducatif de 1ère classe (Mairie d'Annemasse)

Monsieur GUEDIDER Nordine, Educateur des APS principal de 1ère classe (Annemasse Agglo)

Madame GUILLERMIN Christine, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur ISSEPY Hervé, Technicien principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame JACQUET Michelle, Assistante familiale (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur JANIN Christian, Agent de maîtrise (Annemasse Agglo)

Monsieur LACROIX Jean-René, Ingénieur principal (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame LALLIARD Pascale, Attaché principal (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur LEPETIT Patrick, Educateur des APS principal de 1ère classe (Mairie de Poisy)

Monsieur MACHADO Bertinho, Adjoint technique principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur MAGLIOCCO Claude, Adjoint technique principal de 1ère classe (Mairie d'Amancy)

Monsieur MARTIN-COGNAC Thierry, Technicien (Communauté de communes Cluses Arve et Montagne)

Madame MEGEVAND Anne-Marie, Rédacteur principal de 1ère classe (Mairie de Massongy)

Madame MERANDON Nathalie, Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe (Mairie de Sallanches)

Madame MEYNET Pascale, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur MINETTO Pierre-Yves, Agent de maîtrise principal (Mairie de Cluses)

Monsieur MORANT Pascal, Agent de maîtrise principal (Mairie d'Annemasse)

Monsieur NICOLLET Thierry, Adjoint technique principal de 1ère classe (Mairie de Rumilly)

Madame OSTER Gisèle, Auxiliaire puéricultrice principal de 2ème classe (Mairie de Thonon-les-Bains)

Monsieur PAYET Yvon, Agent de maîtrise (Mairie de Saint-Gervais-les-Bains)

Monsieur PECRIAUX Denis, Agent de maîtrise (Mairie d'Excenevex)

Monsieur PERNET-MUGNIER René, Adjoint technique principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame PERRIAU Martine, Attaché principal (Mairie d'Annemasse)

Madame PES Catherine, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame PEYRE Marie-Pierre, Rédacteur (Mairie de Passy)

Madame PHILIPPE Murielle, Adjoint administratif principal de 1ère classe (S.E.R.T.E.)

Monsieur PILLET Luc, Agent de maîtrise (Communauté de commune de Faucigny-Glières)

Monsieur PIROD Didier, Technicien (Mairie de Cluses)

Madame PISON Jacqueline, Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles (Mairie de Cluses)

Monsieur POMAY Christophe, Adjoint technique principal de 2ème classe (Annemasse Agglo)

Monsieur RENARD David, Attaché principal (Mairie de Faverges-Seythenex)
 Madame RENOVELL Mercedes, Adjoint technique principal de 1ère classe (Mairie d'Annemasse)
 Madame ROCH Mireille, Agent social (Mairie d'Annemasse)
 Monsieur ROGET Jean-Michel, Agent de maîtrise principal (Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy)
 Madame ROMBOUTS-TRAPIER Carole, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Mairie de Faverges-Seythenex)
 Monsieur ROSNOBLET Emmanuel, Technicien (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
 Madame RUAULT Marie-Christine, Attaché (Mairie de Contamines-Montjoie)
 Madame SCHAEGIS Sylvie, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
 Madame SERVETTAZ Murielle, Rédacteur principal de 1ère classe (Mairie de Saint-Pierre-en-Faucigny)
 Madame SOUVAY Marie-Thérèse, Adjoint administratif principal de 1ère classe (S.I.L.A.)
 Madame TABARY Sylvie, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Mairie de Sallanches)
 Monsieur THIOLLAY Philippe, Adjoint technique principal de 1ère classe (Mairie d'Annemasse)
 Monsieur THOUVENIN Adolphe, Agent de maîtrise (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
 Madame VALET Isabelle, Attaché (Mairie d'Annemasse)
 Madame VERNEY Jacqueline, Secrétaire de mairie (Communauté de communes du Pays de Cruseilles)
 Monsieur VESIN Emmanuel, Agent de maîtrise principal (Mairie d'Evian-les-Bains)

MEDAILLE D'ARGENT

Madame ANDREVON Karine, Adjoint technique principal de 1ère classe (Mairie de Faverges-Seythenex)
 Madame ANTHONIOZ-BLANC Stéphanie, Rédacteur principal de 2ème classe (Mairie de Sallanches)
 Madame ANTOINE Dominique, Attaché (Mairie de Rumilly)
 Monsieur ARNAUD Lionel, Adjoint technique principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
 Monsieur ARVIN-BEROD Pascal, Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (Mairie de Thonon-les-Bains)
 Madame AUDIN Florence, Rédacteur (Mairie de Viry)
 Monsieur BARBEROUSSE Benoît, Adjoint technique principal de 2ème classe (Mairie d'Annemasse)
 Monsieur BAZ Franck, Technicien principal de 1ère classe (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents)
 Madame BELLANGER Ermelinda, Rédacteur principal de 1ère classe (Léman-Habitat)
 Madame BERGEUS Sylvia, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Mairie de Faverges-Seythenex)
 Madame BERNARD Mireille, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Mairie de Cervens)
 Madame BEROD Sandrine, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Mairie de Magland)
 Monsieur BIANCO Patrick, Adjoint technique principal de 1ère classe (Annemasse Agglo)
 Monsieur BILLY Christophe, Agent de maîtrise principal (Mairie de Morzine-Avoriaz)
 Monsieur BOLZONI Laurent, Attaché principal (Mairie de Marnaz)
 Madame BOLZONI-COLIN Nathalie, Rédacteur (Mairie de Vétraz-Monthoux)
 Monsieur BORDET Michel, Agent de maîtrise principal (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
 Monsieur BOSSONNEY Denis, Agent de maîtrise principal (Mairie de Beaumont)
 Madame BOUCHEX-BELLOMIE Mairie-Pierre, Assistant de conservation principal de 2ème classe (Mairie de Sallanches)
 Madame BOUSSEMAERE Anne-Sophie, Adjoint administratif principal de 2ème classe (Mairie de Rumilly)
 Madame BOUVARD Marylène, Adjoint administratif principal de 2ème classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
 Monsieur BRAND Raphaël, Ingénieur (Annemasse Agglo)
 Monsieur CALDERARA Philippe, Adjoint technique principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
 Madame CHABANNES Sandrine, Attaché (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
 Madame CHAILLOU Virginie, Technicien paramédical de classe normal (S.I.L.A.)
 Monsieur CHAL Laurent, Adjoint technique principal de 1ère classe (Mairie de Rumilly)
 Monsieur CHAPPUIS Nicolas, Agent de maîtrise principal (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
 Monsieur CHARPY Bernard, Adjoint technique principal de 1ère classe (Mairie de Rumilly)
 Monsieur CHATELLARD Franck, Agent de maîtrise principal (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
 Madame COELHO Aline, Attaché (Annemasse Agglo)
 Monsieur COLLOMB-CLERC David, Technicien principal de 1ère classe (S.I.L.A.)
 Monsieur COLLOMB-CLERC Richard, Adjoint technique principal de 1ère classe (Communauté de communes des Vallées de Thônes)

Monsieur COLLOMB-GROS Stéphane, Rédacteur principal de 1ère classe (Mairie de Poisy)

Madame CONTAT Corinne, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Mairie de Saint-Pierre-en-Faucigny)

Monsieur CONVERS Benoît, Agent de maîtrise principal (Mairie de Fillière)

Madame CORREIA Venildes, Adjoint technique principal de 2ème classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur COSTEMEND Laurent, Adjoint technique de 1ère classe (Communauté de communes des Vallées de Thônes)

Madame CROMBEZ Françoise, Rédacteur (Annemasse Agglo)

Madame DAGOIS Elisabeth, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Annemasse Agglo)

Monsieur DAVENE Samuel, Agent de maîtrise (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur DELIERE Philippe, Adjoint technique principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur DESMURS Sébastien, Adjoint administratif principal de 2ème classe (Mairie de Collonges-sous-Salève)

Monsieur DONAT-MAGNIN Emmanuel, Agent de maîtrise principal (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame DUCOS Monique, Adjoint d'animation principal de 2ème classe (Mairie d'Annemasse)

Madame DUMAX Maryse, Adjoint administratif principal de 1ère classe (S.I.L.A.)

Monsieur DUPERRET Nicolas, Technicien principal de 2ème classe (Mairie de Collonges-sous-Salève)

Monsieur DUSSERT Jérôme, Ingénieur Principal (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame FAUVERGUE Michaële, Adjoint technique (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame FAVRE Katia, Agent social principal de 2ème classe (CCAS de Passy)

Monsieur FONTAINE Cédric, Adjoint technique principal de 2ème classe (Mairie de Thonon-les-Bains)

Monsieur FRANCON Eric, Adjoint technique principal de 1ère classe (Mairie d'Annemasse)

Madame GAILDRAT Emmanuelle, Attaché principal (Mairie de Rumilly)

Madame GAUTHIER Nadine, Auxiliaire puéricultrice principal de 1ère classe (Mairie d'Annemasse)

Monsieur GAY Jean-Marc, Agent de maîtrise (Mairie de Valleiry)

Madame GHELMA Sylvie, Assistant socio-éducatif de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur GIET Stève, Agent de maîtrise principal (Mairie de Viry)

Madame GILABERT Béatrice, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur GIROD Emmanuel, Adjoint technique principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur GIROUD David, Adjoint technique principal de 1ère classe (Mairie d'Anthy-sur-Léman)

Monsieur GONDOLPHE Raphaël, Adjoint technique (Mairie de Gaillard)

Madame GRANDGIRARD Pascale, Attaché principal (Mairie de Viuz-en-Sallaz)

Monsieur GRUEL Christian, Adjoint technique principal de 2ème classe (Mairie d'Annemasse)

Monsieur GRUZ Eric, Agent de maîtrise principal (Annemasse Agglo)

Madame GUIGONNAT Micheline, Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles (Mairie de Ballaison)

Monsieur HAMADOUCHE Salah, Brigadier chef principal (Mairie d'Annemasse)

Madame HARAN Lydie, Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles (Mairie de Passy)

Madame HAUTBOUT Dominique, Assistante familiale (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame HEYNA Valérie, Adjoint technique principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame HOURLIER Béatrice, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Mairie d'Annemasse)

Monsieur HUART Lilian, Technicien principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame JACQUEMIN Katy, Adjoint technique principal de 2ème classe (Mairie d'Annemasse)

Madame JEUDY Sophie, Adjoint administratif principal de 2ème classe (Mairie de Thonon-les-Bains)

Madame JEURGEN Isabelle, Attaché principal (Mairie de Valleiry)

Madame JOND Edith, Adjoint technique principal de 2ème classe (Mairie de Passy)

Monsieur JOONEKIN Fabrice, Educateur des APS principal de 1ère classe (Annemasse Agglo)

Monsieur JOURDAN David, Adjoint technique (Mairie de Gaillard)

Madame JUNGES Sophie, Adjoint technique principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame KERMEL Corinne, Rédacteur (Mairie de Sallanches)

Madame KERVAHUT Armelle, Assistant socio-éducatif de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur LAGERSIE Alain, Adjoint technique principal de 1ère classe (Mairie de Morzine-Avoriaz)

Monsieur LAMOUILLE Jean, Adjoint technique principal de 2ème classe (Mairie de Viuz-en-Sallaz)

Madame LAURENT Sophie, Technicien principal de 1ère classe (Mairie de La Roche-Sur-Foron)

Monsieur LAVY Patrick, Agent de maîtrise principal (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame LE BOUEDEC Sandrine, Adjoint technique principal de 2ème classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame LEBLANC Catherine, Adjoint technique principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur LEDORRE Alain, Agent de maîtrise (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur LEGON Didier, Agent de maîtrise principal (Communauté de communes des Vallées de Thônes)

Monsieur LEHEUTRE Thierry, Adjoint technique principal de 2ème classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur LUCAS Jérôme, Agent de maîtrise (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame LUPO Marie-Louise, Assistante familiale (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame LUTON Stéphanie, Assistant socio-éducatif de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur MALLINJOUR Yves, Adjoint technique principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame MARANGONE Sandrine, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Mairie de Sallanches)

Madame MATHERET Corinne, Rédacteur principal de 2ème classe (Communauté de communes des Vallées de Thônes)

Madame MAUGER Marie-Hélène, Rédacteur principal de 2ème classe (Mairie de Giez)

Monsieur MAULAZ Patrick, Agent de maîtrise principal (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur MELIANI Karim, Agent de maîtrise (Mairie de Viry)

Madame MELINAND Nathalie, Adjoint administratif principal de 2ème classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame MERMILLOD-POENSI Catherine, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur MICHON Bertrand, Attaché (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame MIGNOT Nelly, Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles (Mairie de Viry)

Madame MILLERET Valérie, Auxiliaire puéricultrice principal de 1ère classe (Mairie d'Argonay)

Madame MILORD Sandrine, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame MOENNE Céline, Adjoint administratif principal de 2ème classe (Mairie de Viry)

Monsieur MOLLIEUX-DONJON Fabrice, Agent de maîtrise (Mairie de Valleiry)

Monsieur MONCHARTRE Yannick, Attaché principal (Mairie de Viry)

Monsieur MONIER David, Agent de maîtrise principal (Communauté de communes du Pays de Cruseilles)

Monsieur MORAND Jean-Luc, Agent de maîtrise principal (Mairie de Poisy)

Madame NEYROUD Audrey, Adjoint administratif principal de 2ème classe (Mairie de Thonon-les-Bains)

Monsieur NGUYEN Tan, Ingénieur principal (Mairie d'Annemasse)

Madame NIERMARECHAL Lucie, Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles (Mairie d'Anthy-sur-Léman)

Madame NOUVEAU Agnès, Puéricultrice hors classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur OUALI Zoubir, Adjoint technique principal de 1ère classe (Mairie de Thonon-les-Bains)

Monsieur PERRISSOUD René, Adjoint technique principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur PERY Christophe, Attaché (Mairie d'Amancy)

Monsieur PINGET Yves, Adjoint technique principal de 1ère classe (Mairie de Viuz-en-Sallaz)

Monsieur PIPA MACHADO Carlos, Agent de maîtrise principal (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur PIRODON Guy, Rédacteur principal de 2ème classe (Mairie de Rumilly)

Monsieur POLLARI José, Technicien principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur POLLIAND Stéphane, Adjoint technique principal de 1ère classe (Mairie d'Amancy)

Madame PROST Yolande, Assistant socio-éducatif de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur PUGNAT Jean, Adjoint technique principal de 2ème classe (Mairie de Sallanches)

Madame PUVILLAND Nathalie, Rédacteur (Mairie de Gaillard)

Madame RADHOUANE Odile, Assistante familiale (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame RAFFORT-DERUTTET Corinne, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Mairie de Passy)

Madame RENAUDIE Muriel, Assistant socio-éducatif de 1ère classe (Mairie d'Annemasse)

Madame RIBEIRO-MUGNIER Nadine, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur ROSA José, Agent de maîtrise principal (Mairie de Sallanches)

Monsieur ROSAY Stéphane, Rédacteur (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Monsieur RUPHY Christian, Adjoint technique principal de 1ère classe (Communauté de communes des Vallées de Thônes)

Madame SARRASIN Véronique, Adjoint technique (Mairie de Scionzier)

Monsieur SEVEGRAND Anthony, Agent de maîtrise (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame SIMON Isabelle, Rédacteur principal de 1ère classe (S.I.L.A.)

Madame SOLLE Sylvie, Rédacteur (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame TAGAND Françoise, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame TALIBARD Isabelle, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)

Madame TARDIF Catherine, Assistant socio-éducatif de 1ère classe (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
Monsieur TARTU Arnel, Agent de maîtrise principal (Annemasse Agglo)
Madame THONIN Mylène, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Mairie de Saint-Pierre-en-Faucigny)
Monsieur THOUVENIN Daniel, Agent de maîtrise principal (Annemasse Agglo)
Monsieur THOVEX Eddy, Ingénieur principal (Communauté de communes des Vallées de Thônes)
Madame TORCHIO Maggy, Rédacteur (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
Monsieur TRINCAT Christophe, Agent de maîtrise principal (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
Madame VARAILHON Catherine, Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles (Mairie de Doussard)
Madame VERNEY Madeleine, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Mairie de Fillière)
Madame VIGLIANO-GERANDO Sophie, Adjoint administratif principal de 1ère classe (Mairie d'Evian-les-Bains)
Monsieur VILLERMET Olivier, Agent de maîtrise principal (Conseil Départemental de la Haute-Savoie)
Madame VITTOZ Karine, Rédacteur principal de 1ère classe (Mairie d'Argonay)

ARTICLE 3 : Mme la secrétaire générale et M. le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet


Pierre LAMBERT

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-12-17-010

Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2019-026 attribuant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale aux agents de l'agglomération du Grand Annecy, du SDIS de Haute-Savoie, des CH Annecy-Genevois et Alpes Léman, de l'EPSM de la vallée de l'Arve, des Hôpitaux du Léman et du Pays du Mont-Blanc - Promotion du 1er janvier 2020



PREFET DE LA HAUTE SAVOIE

Préfecture

Direction du cabinet
Bureau de la représentation
et de la communication de l'Etat

Anney, le

17 DEC. 2019

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

ARRETE PREFECTORAL N° 2019-CAB-BRCE-026

**attribuant la médaille d'honneur régionale départementale et communale aux agents
de l'agglomération du Grand Anney, du SDIS de Haute-Savoie, des CH Anney Genevois
et Alpes Léman, de l'EPSM de la vallée de l'Arve, des Hôpitaux du Léman et du Pays du Mont-Blanc**

Promotion du 1^{er} janvier 2020

VU le décret 87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

SUR proposition de M. le directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux agents dont les noms suivent :

MEDAILLE D'OR

Monsieur Didier BIOLLUZ, directeur territorial (Grand Anney)
Madame Manila BORIHANE, aide-soignante (Hôpitaux du Pays du Mont Blanc)
Madame Catherine CHAUFOUR, rédacteur principal de 1^{ère} classe (SDIS de la Haute-Savoie)
Madame Chantal CORVISIER, cadre de santé (CH Anney Genevois)
Madame Janique DEBLOCK, secrétaire médicale (Hôpitaux du Pays du Mont Blanc)

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>
rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Anney cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 fax : 04 50 52 90 05 courriel : prefecture@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr

Madame Anna DIEMUNSCH, ash qualifié CS (CH Annecy Genevois)
Madame Annie DUVAL, assistant médico-adm. classe exceptionnelle (EPSM de la vallée de l'Arve)
Madame Maryse ELPHEGE, aide soignante principale (CHAL)
Madame Marianne HIVONNAIT, aide soignante principale (CHAL)
Monsieur Patrick JUANICO, agent technique principal 1^{ère} classe (Grand Annecy)
Madame Monique LEBOUCHER, aide-soignant principal (EPSM de la vallée de l'Arve)
Madame Françoise LECIRE, infirmière (Hôpitaux du Pays du Mont Blanc)
Madame Sylvie NECTOUX, adjoint cadre hospitalier (Hôpitaux du Pays du Mont Blanc)
Monsieur Ruben Jérôme PELLISE, aide soignant principal (CHAL)
Madame Marianne VIBERT, diététicienne classe supérieure (Hôpitaux du Léman de Thonon-les-Bains)

MEDAILLE DE VERMEIL

Madame Isabelle BERTRAND, cadre de santé (Hôpitaux du Pays du Mont Blanc)
Madame Nadine BIBOLLET, aide soignante (Hôpitaux du Pays du Mont Blanc)
Madame Véronique BIGNARDI, aide-soignante principale (Hôpitaux du Léman de Thonon-les-Bains)
Madame Marie-Anne BOUCHER PHILIPPE, infirmière classe supérieure (Hôpitaux du Léman de Thonon-les-Bains)
Madame Anita BOZON, aide-soignante principale (CHAL)
Monsieur Roland BUISSIER, rédacteur principal de 1^{ère} classe (SDIS de la Haute-Savoie)
Madame Annette CHOUQUET, cadre de santé (Hôpitaux du Pays du Mont Blanc)
Madame Sylvie COGUEN, assistante médico administrative classe supérieure (Hôpitaux du Léman de Thonon-les-Bains)
Madame Claude DUVAL, cadre de santé (Hôpitaux du Pays du Mont Blanc)
Madame Marie-Christine EMONET, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (SDIS de la Haute-Savoie)
Madame Catherine FLORENTIN, agent des services hospitaliers (Hôpitaux du Pays du Mont Blanc)
Madame Marie-Laure HOFFMANN, auxiliaire de puériculture (Hôpitaux du Pays du Mont Blanc)
Madame Marie-Aude JACQUIER, infirmière de bloc opératoire classe supérieure (Hôpitaux du Léman de Thonon-les-Bains)
Madame Maryse JACQUIER, secrétaire assistante médico-administrative (CHAL)
Madame Laurence LESNE, adjoint administratif hospitalier principal 2^{ème} classe (Hôpitaux du Léman de Thonon-les-Bains)
Monsieur Gilles MEROTTO, adjoint technique principal 2^{ème} classe (Grand Annecy)
Madame Marie-Claude MOULIN, technicien de laboratoire médical CS (CH Annecy Genevois)
Madame Pascale RAPIN, adjoint technique principal 2^{ème} classe (Grand Annecy)

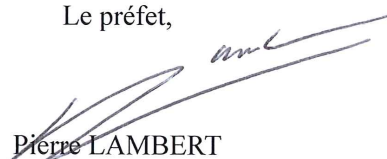
MEDAILLE D'ARGENT

Madame Annick AUTRET, cadre de santé IFSI (CHAL)
Monsieur Denis BECHTEL, aide-soignant (CH Annecy Genevois)
Monsieur BERGER Philippe, conducteur ambulancier (CHAL)
Madame Agnès BLANCHARD, aide-soignante (CH Annecy Genevois)
Madame Gaëlle BLAMPEY-VITTOZ, Ide cadre de santé paramédical (CH Annecy Genevois)
Madame Véronique BONNARD, collaborateur de cabinet (Grand Annecy)
Madame Roselyne BRECHES, aide-soignante (Hôpitaux du Pays du Mont Blanc)
Madame Nicole BULLAT, cadre de santé urgences (CHAL)
Madame Carole BURNIER, aide-soignante (Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc)
Monsieur Stéphane COLLEUR, ouvrier en restauration (Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc)
Madame Isabelle CORDEAU, rédacteur principal de 1^{ère} classe (SDIS de la Haute-Savoie)
Madame Carole CUNHA, secrétaire assistante médico-administrative (CHAL)

Madame Rachel DESGARDIN, attaché principal (SDIS de la Haute-Savoie)
Madame Noura DJEZZAR, agent social principal 1^{ère} classe (Grand Annecy)
Madame Christiane DUSSAUGEY, auxiliaire soins principale 1^{ère} classe (Grand Annecy)
Madame Bernadette GASTINEL, infirmière (Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc)
Madame Christine GIGUET, auxiliaire de puériculture (Hôpitaux du Pays du Mont Blanc)
Madame Sylviane GUILLON, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (SDIS de la Haute-Savoie)
Madame Sarah HEBERT PERCEVAL, aide-soignante (Hôpitaux du Pays du Mont Blanc)
Madame Isabelle JAILLET, adjoint des cadres classe supérieure (Hôpitaux du Léman de Thonon-les-Bains)
Monsieur Christian LAKERMANCE, agent d'entretien qualifié (Hôpitaux du Léman de Thonon-les-Bains)
Madame Mélinda LEROY, aide soignante (Hôpitaux du Pays du Mont Blanc)
Madame Rachel LUTZ-GUICHE, infirmière cadre de santé (CHAL)
Madame Sandrine MEYNIER, aide-soignante principale (CH Annecy Genevois)
Madame Laurence NOWAK, adjoint administratif (Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc)
Monsieur Pascal NICOLLET, agent de maîtrise principal (Grand Annecy)
Madame Marie-Cécile PACE, aide soignante principale (CHAL)
Madame Nathalie PLANTAZ, technicienne laboratoire CS (CHAL)
Monsieur Eric PLASSART, Ide cadre de santé paramédical (CH Annecy Genevois)
Monsieur Cyril POUCHOUX, ouvrier principal 2^{ème} classe (CH Annecy Genevois)
Madame Brigitte QUEHEN, secrétaire assistante médico-administrative (CHAL)
Monsieur Pascal REYMOND, agent de maîtrise (Grand Annecy)
Madame Céline RIFFAUD, cadre de santé (Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc)
Madame Catherine SEGAY, adjoint administratif principal 1^{ère} classe (CHAL)
Madame Annick SEGERS, sage-femme (CHAL)
Madame Catherine SIFFOINTE, aide-soignante (Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc)
Madame Christine SOUVY, ouvrier principal 2^{ème} classe (Hôpitaux du Léman de Thonon-les-Bains)

ARTICLE 2: Mme la secrétaire générale et M. le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Pierre LAMBERT

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-12-17-011

Arrêté préfectoral CAB-BRCE-2019-027 attribuant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale aux agents des mairies de Bagneux et Valsershône, des CH Métropole Savoie et du Pays de Gex, du conseil départemental du Val de Marne et du SIDEFAGE - Promotion du 1er janvier 2020



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE SAVOIE

Préfecture

Direction du cabinet
Bureau de la représentation
et de la communication de l'Etat

Annecy, le

17 DEC. 2019

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

ARRETE PREFECTORAL N°2019-CAB-BRCE-027

attribuant la médaille d'honneur régionale départementale et communale aux agents des mairies de Bagnex et Valserhône, des CH Métropole Savoie et du Pays de Gex, du conseil départemental du Val de Marne et du SIDEFAGE

Promotion du 1^{er} janvier 2020

VU le décret 87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

SUR proposition de M. le directeur de cabinet ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux agents dont les noms suivent :

MEDAILLE D'OR

Madame Martine GRACI, aide-soignante principale (CH Métropole Savoie)

Monsieur Jean-Luc HOUILLOT, agent de maîtrise principal (conseil départemental du Val de Marne)

Madame Dominique HOUILLOT, attachée principale (conseil départemental du Val de Marne)

MEDAILLE DE VERMEIL

Monsieur Norbert WILLEMAN, adjoint technique principal 1^e classe (mairie de Valsershône)

MEDAILLE D'ARGENT

Madame Carole BOCQUET, infirmière de catégorie A (CH du Pays de Gex)

Monsieur Lionnel DEMIERRE, adjoint technique principal 2^e classe (mairie de Bagneux)

Madame Sandra NAMBOTIN, éducatrice APS principale 1^e classe (mairie de Valsershône)

Monsieur Pascal RODRIGUEZ, adjoint technique principal 1^e classe (SIDEFAGE)

ARTICLE 2: Mme la secrétaire générale et M. le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Pierre LAMBERT

74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-12-03-004

PREF/DRCL/BAFU-2019-0099-AP liste d'aptitude des
commissaires enquêteurs 2020



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

PRÉFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Bureau des affaires foncières et de l'urbanisme

Secrétariat de la commission chargée d'établir la liste d'aptitude
aux fonctions de commissaire-enquêteur de la Haute-Savoie

REF : DRCL/BAFU-2019-0099

**LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
POUR LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
- ANNÉE 2020 -**

***LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE CHARGÉE D'ÉTABLIR LA LISTE D'APTITUDE
AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
POUR LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE***

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 123-4 et R 123-34 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment la partie relative aux commissions administratives à caractère consultatif ;

VU l'arrêté de monsieur le président du tribunal administratif de Grenoble du 26 août 2019 donnant délégation à Madame Julie HOLZEM, premier conseiller du tribunal administratif de Grenoble, pour procéder aux désignations des commissaires enquêteurs dans le département de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BAFU/2018-0071 du 24 octobre 2018 portant composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

ARRÊTE :

Article 1^{ER} : La liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs de la Haute-Savoie pour l'année 2020 est établie comme suit (par ordre alphabétique) :

ADAM Serge	commandant de police en retraite
AUDION Bernard	Chargé de développement épargne financière
BAPTENDIER Evelyne	hydrogéologue
BARBET André	enseignant en retraite
BARRE Bernard	ingénieur études et techniques, travaux maritimes en retraite
BASMAISON Paul	ingénieur DDAF
BERGER Marie	fonctionnaire de préfecture en retraite
BERNARD BERNARDET Suzanne	attachée territoriale
BIANCHI Geneviève	géographe, architecte et urbaniste
BONHEUR Jean	inspecteur principal de conduite en retraite
BRON Jean Paul	directeur des services techniques territoriaux en retraite
BULINGE Bernard	responsable d'usine en retraite
BZDAK Yann	Commandant de police en retraite
CANTET Marie	Ingénieur environnement, ICPE et expertises
CASSAYRE Yves	ingénieur ONF en retraite
CHAMOIX Georges	Ingénieur divisionnaire des travaux publics de la DDT en retraite
CIUTAD Chantal	fonctionnaire territoriale en retraite
CONSTANTIN Georges	Directeur caisse des dépôts en retraite
COQUARD Alain	commandant honoraire de la police nationale en retraite
DECOOL Jacky	officier de police en retraite
DEPREZ Léon	Directeur gestion finances ERDF à la retraite
DUBOSSON Jean-François	agréé en architecture honoraire
ECARNOT Denis	receveur régional de la direction régionale des douanes de corse retraité
FAVRE Guy	receveur percepteur en retraite

2

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE – BP 2332 – 74034 – ANNECY CEDEX
 TELEPHONE : 04 50 33 60 00 - TELECOPIE : 04 50 52 90 05 - Site internet : <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>

FINAS Colette	commissaire de police honoraire en retraite
FLORET Claude	responsable des risques industriels GDF en retraite
FONTANILLES Christian	responsable EDF en retraite
FORTUIT Isabelle	Attachée principale d'Administration de la DDT en retraite
GOYARD Alain	directeur de préfecture en retraite
GUEGUEN Pierre	géomètre principal du cadastre en retraite
HANON Jean-Claude	géomètre expert DPLG en retraite
JACQUEMIN Philippe	Ingénieur en retraite
KALCZYNSKI Audrey	géographe – urbaniste
LAFFIN Denise	attachée de préfecture en retraite
LAFOND Jean-Pierre	ingénieur divisionnaire DREAL en retraite
LAMBRET Philippe	chef de projet en retraite
LAPERRIERE Georges	directeur général de collectivité territoriale en retraite
LARROQUE Françoise	ingénieur conseil en environnement en retraite
LEMAIRE Bernard	Architecte-urbaniste
MARIE François	inspecteur général de l'administration du développement durable
MARIN Pierre	directeur espace public et environnement en retraite
MARTEL Joël	Général d'armée aérienne en retraite
MARTIN Jean-François	secrétaire général d'un syndicat patronal interprofessionnel en retraite
MESSIN Michel	ancien directeur de l'agence de prévention et de surveillance des risques miniers en retraite
MISCIOSCIA Dominique	directeur école élémentaire en retraite
MOREL SUARD Anne	Architecte DPLG - Urbaniste
PERRIER Bruno	attaché administratif DDE en retraite
PRESSE Jean-Louis	directeur ASSEDIC en retraite
RATOUIS Claire	coordinatrice régionale police de l'eau DREAL en retraite

3

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE – BP 2332 – 74034 – ANNECY CEDEX
 TELEPHONE : 04 50 33 60 00 - TELECOPIE : 04 50 52 90 05 - Site internet : <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>

REYNAUD Jean-Claude	professeur histoire-géographie en retraite
ROBERT Emilie	ingénieur territorial
ROUXEL Pascale	ingénieur conseil en environnement – assainissement
SARTORI Ange	Architecte-urbaniste
TANGHE Jean-François	Secrétaire général de collectivité en retraite
TANI Vanessa	Chargée de mission « politiques territoriales »
VESIN Jean-Paul	technicien forestier à l'Office National des Forêts
VEYRAT Gérard	Ingénieur territorial – directeur technique
VIGOUROUX Laurent	ingénieur des travaux eaux et forêts en retraite
VIGUIE Pierre	ingénieur agronome
VILDE Nelly	Magistrat en retraite
VIVIAN Raphaël	Ingénieur territorial

Article 2 : M. le président du tribunal administratif de Grenoble et Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Fait à Grenoble, le **03 DEC. 2019**

La présidente de la commission,



Julie HOLZEM

74_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Savoie

74-2019-12-19-001

Arrêté portant sur la consignation du fonds de la

*Arrêté portant sur la consignation du fonds de la convention de revitalisation METALIS CLUSES
consécutive à la fermeture de l'établissement de Thyez*

convention de revitalisation METALIS CLUSES
consécutive à la fermeture de l'établissement de Thyez



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECCTE
Unité départementale de la Haute-Savoie
Pôle accompagnement des mutations
économiques

Références : CM/CD

Annecy, le 19 décembre 2019

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**ARRETE N° DIRECCTE UD74/Mutations économiques/Revitalisation - 2019-0180
portant sur la consignation du fonds de la convention de revitalisation METALIS CLUSES
consécutive à la fermeture de l'établissement de Thyez**

VU les articles L.1233-84 à L.1233-88 et D.1233-37 à D.1233-44 du code du travail ;

VU les articles L.518-17 et L.518-19 du code monétaire et financier ;

VUE la convention de revitalisation signée le 20 novembre 2019, entre l'État et l'entreprise METALIS CLUSES ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

SUR proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture ;

A R R E T E

Article 1 :

Autorise l'entreprise citée en visa à consigner à la caisse des dépôts et consignations de LYON la somme de 45 637 (quarante-cinq mille six cent trente-sept) euros correspondant au montant de sa contribution financière pour la revitalisation du territoire défini par la convention de revitalisation citée en visa.

La somme est versée au dossier de consignation n° 3101219-74 ouvert à la caisse des dépôts et consignations et qui a pour objet de recueillir la contribution financière de l'entreprise assujettie à l'obligation de revitalisation en application des articles L.1233-84 et suivants et D.1233-37 et suivants du code du travail.

Article 2 :

La somme consignée sera rémunérée au taux d'intérêt en vigueur fixé par arrêté du directeur général de la caisse des dépôts et consignations.

Les intérêts seront attribués à l'entreprise signataire de la convention de revitalisation citée en visa.

Article 3

Les fonds seront employés conformément aux décisions du comité d'engagement prévues à l'article 5 de la convention, citée en visa, signée entre l'Etat et l'entreprise assujettie à l'obligation de revitalisation sur le périmètre de la convention.

Article 4

La déconsignation de la somme sera effectuée par la caisse des dépôts et consignations, dans un délai de dix jours ouvrés à compter de la date de réception de la demande, au vu d'un arrêté préfectoral de déconsignation.

Les éléments suivants devront y être indiqués :

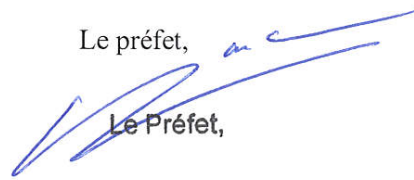
- . la référence à l'arrêté de consignation ;
- . le nom et l'adresse du (ou des) bénéficiaire(s) du versement de la somme déconsignée ;
- . le montant à verser à chaque bénéficiaire.

L'arrêté préfectoral devra être en outre accompagné du relevé d'identité bancaire du (ou des) bénéficiaire(s).

Article 5

Madame la secrétaire générale de la préfecture et Madame la responsable de l'unité départementale de Haute-Savoie de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Le Préfet,

Pierre LAMBERT